

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 7 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Azur, sise Esplanade Charles de Gaulle, sous la présidence de Monsieur Edouard FRIEDLER, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Étaient présent(e) s : Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON – Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO - Rachida AMAR – Fabien BAUDINO – Marie VIDAL-MICHEL – Raphael FIORUCCI – Arnaud DOT – Michel BAYARD – Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Claude ALIMI – Clivy RIDE VALADY – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO

- Arrivée de Mme Rachida AMAR à 18h23 après le vote du Procès-verbal du Conseil Municipal du 29/09/2022, après le vote du Secrétaire de séance et avant le point n°1

Étaient représenté(e)s : Sandrine HORNUNG représentée par M.RAMUS – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS - Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER

Étaient absents non représentés : Alexandra LOTHMANN - Julia NEGRONI – Richard CAMUS

Monsieur le Maire : « Bonsoir à toutes et à tous. Je vais procéder à l'appel. Le quorum est atteint. Nous pouvons valablement délibérer ».

A - Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose Madame Claude BLOIS comme secrétaire de séance.

Vote :

Adopté -> 25

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON – Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO - Fabien BAUDINO – Marie VIDAL-MICHEL – Raphael FIORUCCI – Arnaud DOT – Michel BAYARD – Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Claude ALIMI – Clivy RIDE VALADY – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Sandrine HORNUNG représentée par M.RAMUS – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS - Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER

Absents, non représentés -> 4

Rachida AMAR - Alexandra LOTHMANN - Julia NEGRONI – Richard CAMUS

B - Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022

Monsieur le Maire : « Est-ce que le PV du 29 septembre 2022 appelle des observations de votre part ? ».

Vote :

Adopté -> 25

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON – Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO - Fabien BAUDINO – Marie VIDAL-MICHEL – Raphael FIORUCCI – Arnaud DOT – Michel BAYARD – Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Claude ALIMI – Clivy RIDE VALADY – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Sandrine HORNUNG représentée par M.RAMUS – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS - Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER

Absents, non représentés -> 4

Rachida AMAR - Alexandra LOTHMANN - Julia NEGRONI – Richard CAMUS

Monsieur le Maire : « Je vais commencer ce Conseil par vous donner un certain nombre d'informations. Je retire de l'ordre du jour le point n°18 qui est le « label : villes et villages où il fait bon vivre ».

Nous sommes heureusement tombés sur une enquête du journal La Montagne qui émet des doutes assez importants sur le fonctionnement de l'association, adosser à une SAS. Le père est président de l'association et le fils qui dirige la SAS avec des transferts d'argent entre les 2. On préfère, mais on ne juge pas, s'abstenir et je retire ce point de l'ordre du jour.

Autre information :

A ma grande satisfaction, Marie VIDAL MICHEL reprend la délégation « communication » et cette fois-ci dans une nouvelle mission qui englobe la totalité de la communication.

Le 1^{er} point que je veux évoquer est le CRTE.

Vous avez pu le voir dans la presse ce matin. Hier a été signé le Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE), entre le Préfet du Var et la Présidente de la Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume.

A noter que Sud Sainte Baume était la dernière intercommunalité du Var à ne pas avoir de CRTE. Ce document doit donner une lisibilité à l'Etat sur les priorités de l'intercommunalité et des communes.

Le document est à votre disposition sur le site de la mairie – je l'ai récupéré ce matin.

C'est un document important de 65 pages.

J'ai noté,

3 axes prioritaires :

- La mobilité
- Un potentiel de développement économique
- Tourisme et sauvegarde du patrimoine.

2 axes importants :

- Logement
- Accompagnement pour le vieillissement et renouvellement des générations

Plus spécifiquement, en ce qui concerne Le Beausset, vous avez la réhabilitation de l'Espace Mistral, de l'Eglise, de la Maison Marius Mari, l'accessibilité de l'Hôtel de ville, le financement du poste chef de projet PVD, la Micro-folie, et une voie structurante sur le futur écoquartier de Pignet qui est en projet notamment dans le PADD, que nous avons présenté.

La totalité du document est consultable sur le site de la Mairie.

Au dernier Conseil, nous avons parlé Eclairage Public.

J'avais promis de revenir dessus. Nous n'avons pas eu de retour négatif pour l'instant. Certains d'entre vous, et je crois que c'était Gérard PERRIER, ont dit « pourquoi ne pas étendre un peu plus cette période d'extinction ».

L'installation des boîtiers dans nos armoires électriques a pris du retard. Ces fameux boîtiers qui étaient censés rendre nos armoires « intelligentes ».

L'opération menée par un prestataire du SYMIELEC, Citelum, devait être terminée fin novembre. A l'heure actuelle, seules 4 armoires sur 53 sont équipées.

La fin des travaux est prévue pour fin de janvier 2023. Jusque-là, on ne peut pas modifier la plage d'ouverture sauf à payer une prestation pour faire revenir, armoire par armoire, le SYMIELEC.

A ce moment-là, fin janvier 2023, la commune ne pourra gérer que les heures de début et de fin de l'éclairage et au cours du premier trimestre 23, seront réglés des droits d'accès à cette application, ce qui devrait donner plus de souplesse à la gestion des éclairages. A l'heure actuelle, je ne peux pas vous dire s'il sera possible de baisser l'intensité ou d'éclairer un lampadaire sur deux.

Petites Villes de Demain.

Depuis le dernier Conseil Municipal, nous avons travaillé sur 3 des projets :

- La place De Gaulle : le CAUE (Conseil en Urbanisme et Environnement) du Conseil Départemental du Var a organisé une réunion publique le 8 novembre. Nous attendons le retour pour le présenter à la commission municipale urbanisme.
- L'Espace mistral : nous avons opté pour une rénovation complète de l'aile dite récente de 1964 à laquelle s'ajouterait, si nous en avons les moyens financiers, une tranche optionnelle pour la rénovation de la structure du Bâtiment intermédiaire.

Il y a une cohérence de travaux mais il faut avoir les moyens financiers de mener l'ensemble.

Sur le bâtiment de 1964, on verra une transformation considérable de la salle Bastid, qui deviendra une véritable salle polyvalente. La hauteur sous plafond est gagnée en creusant le sol et non pas en réduisant, comme je l'ai entendu, la hauteur sous plafond des étages. Il y a pratiquement 1 mètre de vide sanitaire et on peut, au moins gagner 60 centimètres voire un peu plus.

Le 1^{er} étage accueillera musique et chorale, tandis que le 2^{ème} étage accueillera la MJC, les jumelages et diverses activités.

L'idée est une mutualisation autant que possible des espaces, pour réduire les coûts mais également pour permettre un mélange des animateurs et des participants. Ainsi, les accueils et les salles de repos seront communs. Les bureaux nécessaires aux associations seront dédiés.

- L'Eglise : nous allons mener une étude très rapidement, avant la fin de l'année. Il y a plus de 20 ans, une étude de l'air a été menée et nous voulons la renouveler pour être sûr qu'il n'y a pas des taux d'amiante inacceptables dans l'air et qui pourraient mettre en danger la santé de ceux qui utilisent l'Eglise.

Pour le cas où il n'y aurait pas de danger, il faut choisir car malheureusement, ce bâtiment n'a pas été entretenu depuis fort longtemps. Nous nous orienterons, et nous donnerons des détails lorsque l'on aura des coûts d'objectifs, vers des travaux de drainage de réfection des murs car il se trouve qu'il y a de l'eau qui vient non seulement du toit mais aussi de propriétés environnantes qui viennent contre les murs de l'Eglise. Il y a un travail de drainage important à faire et une réfection au moins des joints extérieurs sur plusieurs mètres, le maître d'œuvre nous dira ce qu'il faut faire et une révision du toit.

Aux dernières pluies, pour ceux qui connaissent, la chapelle Saint Joseph a subi des infiltrations. Le toit a été refait il y a un peu plus de 35 ans. En fait il s'agit de tuiles qui ne jointeraient pas assez ou qui seraient cassées. Sans refaire la toiture, il faut une réfection du toit.

- L'étude pré-opérationnelle, sur laquelle nous nous battons administrativement se précise, pour la rénovation du centre ancien puisque nous avons obtenu délégation de la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume. Nous sommes en mesure de lancer cette pré-opération du centre ancien.

La consultation est achevée, la notification aura lieu dès cette année à hauteur approximative de 57 000€.

Tout à l'heure, je vous présenterai une décision modificative puisque nous avons été un peu trop optimistes. Nous avons provisionné 40 000 € et nous sommes toujours accompagnés à hauteur de 50% pour nos études

Je rappelle que L'Espace Mistral et l'Eglise constituent nos deux priorités et on verra jusqu'où nous pourrions avancer dans le programme Petites Villes de demain.

Les chantiers en cours que nous espérons terminer en 2022.

Lorsque je parle du Souvenir Français, c'est la préparation que nous allons terminer 2022. Les travaux, à proprement dits, se feront à partir de la 2^{ème} semaine de janvier. Le retard est dû au retard pris par les opérateurs pour enfouir les réseaux. Nous n'allions pas refaire la route pour l'ouvrir quelques mois plus tard.

Il s'agit d'un projet important qui est provisionné, engagé. Ce seront des restes à réaliser pour à peu près 300 000€. On a décidé d'aller, à votre demande, jusqu'au début de l'allée des Primevères.

Les 5 entrées de ville : On espère qu'elles seront faites avant la fin de l'année pour un montant de 39 000€.

La rénovation du jardin des Goubelets, sans oublier les toilettes qui étaient un problème récurrent, pour un montant de 247 000€.

Je vous rappelle que l'inauguration aura lieu ce samedi à 10h30.

Reprise de la ferronnerie du campanile, ainsi que du bandeau de LED de l'Eglise.

Enfin pour le volet sécurité, nous changeons le système d'antennes pour retransmettre les signaux des caméras de manière plus efficace. C'était indispensable.

Les travaux engagés en 2022, pour lesquels il y aura des restes à réaliser et réalisés en 2023.

Quelque chose que l'on attendait depuis longtemps, mais qui a été retardé par le changement de présidence du Conseil Départemental du Var, la fin du trottoir menant au CFA au niveau de la boulangerie Fleuret, pour un montant de 40 000€. On a un peu attendu mais le Département qui devait financer à hauteur de 50%, participe à l'opération pour 56%. Il n'y a pas de petites économies.

La 3^{ème} et avant dernière tranche de la mise en LED de l'éclairage public à hauteur de 70 000€, financé par la commune pour 46 000€ et le projet, on en parlera lorsque l'on présentera le DOB et le Budget Primitif, nous souhaiterions avec votre accord bien entendu, terminer en 2023, la mise en LED des éclairages publics.

La clôture du stade de foot, à partir du 3 janvier, et c'est en accord avec les utilisateurs qui sont le club de Foot et l'Athlétisme pour 90 000€ et nous aurons terminé ces travaux qui étaient particulièrement importants.

Le remplacement d'un véhicule, avec benne, des services techniques pour 35 000 €.

C'est un aperçu de cette fin d'année et notez que le prochain Conseil Municipal se tiendra le 12 janvier.

Il me semblait utile de vous donner ces précisions.

Nous allons passer à l'ordre du jour.

Le 1^{er} point concerne les reprises de compétences optionnelles du SYMIELEC. En fait, cela ne concerne pas la ville du Beausset mais d'autres communes mais c'est la règle. Il faut que ce soit voté dans toutes les communes. »

1 - Transferts des compétences optionnelles des Communes de Montauroux, Cavalaire sur Mer, Bargemon, La Farlède, Flassans sur Issole, Vinon sur Verdon au profit du SYMIELEC VAR.

Reprises de compétence optionnelle des communes de Cuers et Tavernes – Rapporteur Hervé THEBAULT

Hervé THEBAULT: « Prise de parole sans micro - inaudible

(...) on nous demande d'approuver le transfert de la compétence n°7 pour les communes de Bargemon, Vinon sur Verdon, la Farlède et Flassans sur Issole au profit du SYMIELEC.

Le transfert de la compétence n°8 pour la Commune de Cavalaire sur Mer au profit du SYMIELEC.

Le transfert de la compétence n°1 pour la Commune de Montauroux au profit du SYMIELEC et la reprise des compétences 1 et 3 pour la commune de Cuers, la reprise de compétence n°8 pour la commune de Tavernes ».

Monsieur le Maire: « Prise de parole sans micro - inaudible

Est-ce qu'il y a des compléments d'informations? ».

Votes :

Adopté -> 26

Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Hervé THEBAULT - Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Claude BLOIS - Bruno VADON - Marc RAMUS - Alain LEMOINE - Patricia LOMBARDO - Rachida AMAR - Fabien BAUDINO - Marie VIDAL-MICHEL - Raphael FIORUCCI - Arnaud DOT - Michel BAYARD - Michèle SALLES - Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Claude ALIMI - Clivy RIDE VALADY - Laurence BOUSAHLA - Philippe MARCO

- Sandrine HORNUNG représentée par M.RAMUS – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS
- Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER

Absents, non représentés -> 3

Alexandra LOTHMANN - Julia NEGRONI – Richard CAMUS

2. Adhésion au groupement de commande avec la communauté d'agglomération au RESAH – annexe 1– Rapporteur Alain LEMOINE

Monsieur le Maire: « Le point suivant concerne l'adhésion à un groupement de commande qui est engagé par la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume et qui permettra de faire des économies sur un certain nombre d'abonnements».

Alain LEMOINE : « Bonsoir. Le RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers) est une centrale d'achat constituée sous forme de Groupement d'Intérêt Public (GIP). Son activité initiale était réservée aux seuls établissements hospitaliers mais s'ouvre désormais à tous les établissements publics, dont les collectivités locales.

L'adhésion au RESAH présente 2 avantages :

- Economique car la compilation des achats et des économies d'échelles réalisées par les centrales d'achat permet d'accéder à des prix plus avantageux,
- Stratégique car l'adhésion à cette centrale d'achat supplémentaire permettra de diversifier les sources d'approvisionnement et d'accéder à un plus large panel de fournisseurs et choisir ainsi l'offre économiquement la plus intéressante.

La communauté d'agglomération a acté son adhésion au RESAH par délibération n° DEL-CC-2022-81 lors du Conseil Communautaire du 07 novembre permettant ainsi aux communes membres de la communauté d'agglomération l'accès aux marchés proposés par le RESAH.

Pour chacun des lots et marchés, la communauté d'agglomération prendra en charge 25% du coût de l'adhésion, les 75% restants seront rétribués par les communes adhérentes au marché en question. La répartition sera établie sur la base de la proportion de la population des communes prenant part au marché en question, pour l'année concernant l'adhésion, détaillé au sein d'une convention de remboursement qui constitue l'annexe 1.

Le descriptif du marché – il se divise en 4.

- 1- Marché de télécommunication et services associés dont le coût d'adhésion est de 1 750 € HT/ an.
- 2- Marché de téléphonie mobile et les équipements pour 1 100 € HT / an
- 3- Marché relatif aux solutions de téléphonie et ses applications connexes pour 3 500 € HT / an
- 4- Marché de solutions de cybersécurité pour 1 000 € HT / an.

La commune souhaite adhérer au groupement de commande avec la communauté d'agglomération pour :

- Marché de télécommunication et services associés pour 1 750 € HT (-25% pris en charge par la communauté d'agglomération soit 1 312.50 € HT / an
- Marché de téléphonie mobile et les équipements pour 1 100 € HT soit un maximum de prise en charge pour la commune de 825 € HT / an.

Notre part totale rétribuée dépendra du nombre de communes membres qui souscriront aux mêmes marchés que ceux choisis par la commune.

Les montants indiqués de 1312.50 € et 825 € seraient à notre charge si nous étions les seuls à prendre adhésion pour ces marchés.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion au groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume au RESAH ».

Michèle SALLES : « Merci pour ces explications. Simplement, nous désirerions savoir si tu as pu regarder de près en quoi l'adhésion à ces marchés étaient une vraie opportunité économique pour nous et notamment sur ces opérations de téléphonie, on attend réellement des gains ? Est-ce que ce travail a été fait ? cette simulation ? ».

Alain LEMOINE : « Par le service informatique, il a été fait une étude montrant que pour ces marchés-là on aura des gains ».

Monsieur le Maire : « Pour avoir discuté avec le Maire de Bandol, ils avaient calculé que si tout le monde adhère, les abonnements aux téléphones mobiles, de mémoire, seraient de 3 à 4 € par mois.

Donc une économie considérable et c'est pour cela que nous n'avons choisi que 2 des 4 items. Il me semblait que la téléphonie fixe ne représentait pas un gain suffisamment intéressant. Cela va dépendre du nombre d'adhérents mais il est clair que les communes les plus importantes ont souhaité adhérer à ce dispositif ».

Michèle SALLES : « Il me semble que le marché auquel on adhère, comprend la téléphonie fixe. Celui auquel on n'adhère pas, c'est pour la télésurveillance et la cybersécurité car cela nous concerne moins mais je pense que l'on adhère à la téléphonie fixe ».

Monsieur le Maire : « Je parlais du 3^{ème} qui est la solution de téléphonie et ses applications connexes standard – terminaux fixes. C'est celui-là auquel nous ne souhaitons pas adhérer. On ne voit pas le gain potentiel. D'autres questions ? ».

Votes :

Adopté -> 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON – Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO - Rachida AMAR – Fabien BAUDINO – Marie VIDAL-MICHEL – Raphael FIORUCCI – Arnaud DOT – Michel BAYARD – Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Claude ALIMI – Clivy RIDE VALADY – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Sandrine HORNUNG représentée par M.RAMUS – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS - Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER

Absents, non représentés -> 3

Alexandra LOTHMANN - Julia NEGRONI – Richard CAMUS

3. Tarification des « Food-trucks » pour les manifestations – Rapporteur Danielle SERRES

Monsieur le Maire : « Il s'agit de « Food-trucks » isolés ».

Danielle SERRES : « Avec la période de Noël, on a été amené à réfléchir au cas de manifestations pour ces camions de restauration appelés « Food-trucks » en remarquant que nous n'avions pas de délibération avec des tarifs à la ½ journée.

La collectivité est amenée à organiser ou coorganiser, en partenariat avec des associations ou des partenaires privés, des manifestations, événements, festivités allant de quelques heures à quelques jours et comprenant des temps forts durant lesquels la présence de camions de restauration ou « Food-trucks » sont sollicités pour proposer leurs produits aux participants. C'est le cas pour nos animations pendant la période de Noël. Il devait y avoir des encas ou des gouters festifs pour les enfants ou les familles.

Tout en prenant soin de gérer leurs emplacements en fonction des commerçants sédentaires qui proposeraient des produits similaires au même moment, il convient de définir pour ces « Food-trucks » une unité de tarif correspondant à une durée inférieure à la journée.

La proposition qui est faite est celle d'un tarif de demie journée dont le montant équivaut à la moitié du tarif journalier en vigueur et relatif à une période de stationnement inférieure ou égale à 5 heures.

Il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer ce nouveau tarif à la demie journée aux tarifs en vigueur pour ce type d'occupation du Domaine Public dont vous avez la liste dans le projet de délibération.

Je voulais rajouter que nous reviendrons, en 2023, sur le tarif de l'électricité mais nous n'allions pas rajouter un point de plus à ce Conseil, cela se fera dans un temps ultérieur ».

Monsieur le Maire : « Des remarques, des questions ? ».

Votes :

Adopté -> 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON – Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO - Rachida AMAR – Fabien BAUDINO – Marie VIDAL-MICHEL – Raphael FIORUCCI – Arnaud DOT – Michel BAYARD – Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Claude ALIMI – Clivy RIDE VALADY – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Sandrine HORNUNG représentée par M.RAMUS – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS - Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER

Absents, non représentés -> 3

Alexandra LOTHMANN - Julia NEGRONI – Richard CAMUS

4. Autorisation au Maire d'approuver les nouveaux fournisseurs des marchés de fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs dans le cadre du groupement de commande du SIVAAD – Rapporteur Ludivine CORTY

Ludivine CORTY : « Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire d'approuver les nouveaux fournisseurs des marchés de fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs, dans le cadre du groupement de commande .

Le Groupement de commande des collectivités du Var dont le coordonnateur est le S.I.V.A.A.D., permet à ses membres de se grouper en vue d'obtenir des prix bas et de meilleures conditions grâce à des économies d'échelle.

Le marché du groupement relatif aux achats de denrées alimentaires arrivera à son terme le 31 décembre 2022. Il a fait l'objet d'une nouvelle procédure dont il convient d'entériner les résultats et d'approuver les nouveaux fournisseurs, attributaires des différents lots de fourniture de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs.

Vous avez la liste dans les tableaux récapitulatifs des lots attribués sur la page suivante.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement consécutifs à la procédure d'appel d'offres, par le groupement d'achat du S.I.V.A.A.D., pour la fourniture de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs, pour les années 2023 et 2024, tel qu'énoncés sur le tableau récapitulatif ci-dessus des fournisseurs retenus pour ces marchés ».

Monsieur le Maire : « Il faut reconnaître que c'est assez formel mais c'est un passage obligé ».

Michèle SALLES : « Je voulais savoir à l'occasion de ces nouveaux marchés si ceci a permis de dégager l'augmentation moyenne qui va être subie. Est-ce qu'il y a eu une simulation de faite ? »

Ludivine CORTY : « Non, nous n'avons pas eu le temps d'étudier l'impact ».

Laurence BOUSAHLA : « Concernant les denrées alimentaires, vous reprochiez à la municipalité précédente de ne pas faire travailler les agriculteurs locaux pour fournir nos restaurants scolaires, du coup ou en êtes-vous de ce côté-là, les terrains achetés ont-ils trouvé preneur et nos agriculteurs locaux livrent-ils nos cantines ou est-ce que c'est toujours comme avant ? ».

Monsieur le Maire : « Bruno VADON va répondre sur l'état d'avancement de la recherche d'agriculteurs. Nous n'avons pas renoncé aux circuits courts et à développer des entreprises locales agricoles ».

Bruno VADON : « J'avais rappelé, il y a quelques Conseils Municipaux, les difficultés que nous avons eu jusque-là à trouver des maraîchers pour la parcelle que nous avons acquise en début de mandat. Depuis il n'y a rien eu de nouveau. Récemment, il y a eu un porteur de projets qui s'est présenté, on étudie son projet qui est diversifié et qui comprend entre

autres une composante maraîchage et il serait intéressé par la fameuse parcelle. C'est en cours et nous espérons que cela pourra aboutir.

Sur cette parcelle, l'idée est de fournir du maraîchage. Il est illusoire de fournir complètement les cantines mais au moins en fournir une partie pour les cantines du Beausset.

Je ne sais pas si Hervé veut compléter car nous avons essayé aussi de voir la possibilité de s'approvisionner en direct avec des producteurs locaux, ponctuellement, sur un certain nombre de produits. Nous en avons parlé récemment mais je ne sais pas où cela en est ».

Hervé THEBAULT : « Il y a un certain nombre de maraîchers et ils ne sont pas forcément sur Le Beausset mais dans les communes environnantes, je les ai référencés. Malheureusement, 3 d'entre eux ont arrêté leur activité pour des raisons diverses. La possibilité de sourcer des producteurs est réduite ; il y a un maraîcher à St Cyr que l'on avait contacté mais il fournit déjà le collège du Plan et il ne peut fournir plus.

Pour l'instant, dans les maraîchers environnants, il n'y a pas de facilité. On est en contact avec le groupement AGRIBIO VAR et il pourrait nous servir. Il y a déjà un marché dans le cadre du SIVAAD avec un groupement MANGER BIO PROVENCE qui regroupe des producteurs locaux au sens défini par la loi c'est-à-dire dans un rayon de 100 kms autour du lieu de consommation, en gros la région. Ce n'est pas du local mais c'est quand même du régional et nous sommes en contact en plus avec le groupement AGRIBIO VAR qui regroupe des producteurs à agriculture biologique du Var avec qui on pourra se fournir directement, hors marchés du SIVAAD, en fonction de ce qu'ils peuvent proposer.

On resserre un peu la zone de chalandise mais sur Le Beausset et aux alentours, on n'a pas, pour l'instant, trouvé, à part ce projet sur la parcelle que l'on avait acquise ».

Monsieur Le Maire : « C'est vrai que l'on part de loin. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? »

Votes :

Adopté -> 26

Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Hervé THEBAULT - Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Claude BLOIS - Bruno VADON - Marc RAMUS - Alain LEMOINE - Patricia LOMBARDO - Rachida AMAR - Fabien BAUDINO - Marie VIDAL-MICHEL - Raphael FIORUCCI - Arnaud DOT - Michel BAYARD - Michèle SALLES - Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Claude ALIMY - Clivy RIDE VALADY - Laurence BOUSAHLA - Philippe MARCO - Sandrine HORNUNG représentée par M.RAMUS - Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS - Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER

Absents, non représentés -> 3

Alexandra LOTHMANN - Julia NEGRONI - Richard CAMUS

Monsieur Le Maire : « Le point suivant concerne la tarification de la boutique éphémère suite à une réflexion avec notre Conseil qui est la Chambre des Métiers et d'Artisanat ».

5. Modification de la tarification de la boutique éphémère pour 2023 - annexe 1 - Rapporteur Danielle SERRES

Danielle SERRES : « Inaugurée le 28 juin dernier, la boutique éphémère permet à des créateurs, producteurs, artisans et commerçants du territoire de faire découvrir leurs produits et leurs activités sur une courte période.

Les objectifs sont multiples : promouvoir l'artisanat local et diversifier l'offre commerciale. Le bilan est positif à l'heure actuelle, avec un projet qui est gagnant-gagnant.

Les artisans sont heureux de pouvoir bénéficier d'un local à loyer modéré afin de se faire connaître et de tester leur activité avant d'envisager une éventuelle installation pérenne au Beausset.

Toutefois, il est à noter que depuis son inauguration, la boutique s'est retrouvée sans locataire pendant quelques semaines.

Pour éviter ces périodes d'inoccupation et attirer un plus grand nombre d'artisans et créateurs, la municipalité propose qu'une nouvelle tarification revue à la baisse soit fixée pour 2023. Vous avez dans l'annexe les tarifs proposés. Je voulais préciser que ces nouveaux tarifs ne seront pas divisibles. S'il y a plusieurs personnes qui viennent exposer en même temps, elles seront à ce tarif-là, chacune ».

Prise de parole sans micro - inaudible

Danielle SERRES : « En fait, dans les périodes creuses, on voudrait permettre aux personnes seules de répondre, car on a plus de demandes à plusieurs. On voudrait arriver et conseillé par nos partenaires, qui nous ont expliqué comment cela se passait dans d'autres endroits. Cela semble être une solution pour couvrir la totalité des semaines. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des tarifs de location de la boutique éphémère ».

Laurence BOUSAHLA : « Donc les personnes louant cette boutique, le font-ils en vue d'ouvrir un commerce pérenne sur la commune ou juste pour se faire connaître et se faire connaître sur les réseaux ? ».

Danielle SERRES : « Il y a toutes sortes de cas. Certains font cela pour tenter l'aventure, d'autres pour se faire connaître et revenir sur des périodes différentes, il y a plusieurs cas ».

Laurence BOUSAHLA : « Par rapport à votre exposé du départ, je ne vois pas d'installation en fonction de ce qu'il y a eu jusqu'à présent au niveau de la location ».

Monsieur Le Maire : « Si on arrive à louer les 52 semaines, on n'aura pas 52 artisans qui vont s'installer au Beusset. L'intérêt est multiple : donner une animation au centre-ville, donner l'occasion à des créateurs de se faire connaître et peut-être qu'un jour, l'un d'eux décidera de s'installer mais vous vous imaginez bien qu'il serait illusoire de penser qu'en venant 1 ou 2 semaines dans la boutique, permettra de s'installer au Beusset ».

Michele SALLES : « Si on suit bien, les artisans étaient la cible prioritaire de cette boutique éphémère, ce qui est une bonne chose comme l'a dit Monsieur le Maire pour l'animation de notre centre-ville. Ce que l'on regrette un peu, c'est que dans les faits, il y a eu dans les installations, de l'achat/revente de produits industrialisés et souvent même de produits industrialisés bas de gamme. Ce que je vous demande, si c'est possible, est-ce qu'il pourrait y avoir un effort de sélection des produits et de l'offre mise dans ce lieu. Ce lieu est emblématique de la politique de la ville en matière commerciale et c'est un peu dommage de se retrouver avec certaines semaines avec des produits aussi peu reluisants. Je trouve que cela attire le Beusset vers le bas au lieu, justement, de rajouter de l'animation et de l'offre produits qualitative plus intéressante ».

Danielle SERRES : « C'est sûr que l'on compte aussi sur le temps pour avoir davantage de choix. Pour l'instant, les gens qui viennent essuient les plâtres. Cela se bouscule moins et on espère, d'après l'expérience des autres, y arriver ».

Prise de parole sans micro - inaudible

Michele SALLES : « C'est dommage car cela ne donne pas une bonne image de cette boutique et je pense au contraire, que c'est à contre effet. Cela risque de l'attirer vers le bas, c'est dommage ».

Monsieur Le Maire : « C'est noté. On a une volonté commune. Ce n'est pas la majorité. J'ai quand même repéré de véritables créateurs et c'est bien le but ».

Danielle SERRES : « Il est vrai que ce qui est le plus préjudiciable, ce sont ces semaines vides car si les gens arrivent et que la boutique est vide, ils ne vont pas revenir ».

Michele SALLES : « Il faudrait qu'il y ait tout le temps des créateurs, des artisans d'art, que cela ne tombe pas dans le « made in Taiwan » comme cela a été le cas quelquefois ».

Clivy RIDE VALADY : « Moi, je regrette juste le manque de promotion Mme SERRES. C'est dommage car cela fait partie d'une animation, une vitrine pour la commune. Il n'y a pas forcément de fléchage et lorsque l'on regarde sur les tableaux d'animations qui sont

en entrées de ville, on ne les a pas forcément et on ne suit pas forcément. J'aurai aimé, en tant qu'utilisatrice de la boutique, semaine par semaine, qu'il y ait quelque chose de facile pour savoir qui était là et ça, ce n'est pas fait. C'est dommage car je pense que vous avez perdu une clientèle qui serait venue par curiosité, par achat etc et pendant la période de Noël, on aurait pu développer autre chose avec ces créateurs que vous avez voulu mettre à l'honneur ».

Monsieur Le Maire : « Je pense que tu es un petit peu sévère. Il y a de la communication faite là-dessus, est-ce qu'elle suffisante, c'est autre chose. Je note ».

Clivy RIDE VALADY : « C'est cela M.le Maire. Je l'ai vu sur les réseaux sociaux mais je pense que ce n'était pas suffisant. Les réseaux sociaux, ce n'est pas tout le monde qui y a accès. Comme pour France Service, vous vous rappelez, on a déjà eu ce débat ».

Monsieur Le Maire : « C'est l'éternel problème de la communication. Il est noté qu'il sera intéressant d'améliorer la communication sur la boutique éphémère si c'est possible ».

Danielle SERRES : « Je pourrai transmettre aussi le règlement de la boutique éphémère. On a respecté ce règlement pour les artisans sélectionnés jusqu'à présent ».

Monsieur Le Maire : « Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? ».

Votes :

Adopté -> 26

Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Hervé THEBAULT - Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Claude BLOIS - Bruno VADON - Marc RAMUS - Alain LEMOINE - Patricia LOMBARDO - Rachida AMAR - Fabien BAUDINO - Marie VIDAL-MICHEL - Raphael FIORUCCI - Arnaud DOT - Michel BAYARD - Michèle SALLES - Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Claude ALIMI - Clivy RIDE VALADY - Laurence BOUSAHLA - Philippe MARCO - Sandrine HORNUNG représentée par M.RAMUS - Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS - Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER

Absents, non représentés -> 3

Alexandra LOTHMANN - Julia NEGRONI - Richard CAMUS

6. Adhésion au Label Eco-Défis demandés par les chambres consulaires dans le cadre de PVD – annexe 1 - Rapporteur Hervé THEBAULT

Hervé THEBAULT : «La Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie nous proposent cette opération qui s'appelle « Éco-défis ». On va solliciter les artisans et les commerçants du territoire pour qu'ils participent à ce programme et de relever 4 défis parmi les 37 Éco-défis qui sont proposés, ce sont des engagements environnementaux.

En fonction de la bonne réalisation des défis, ce label « « Éco-défis » leur sera délivré.

Tout au long de l'opération, les commerçants qui s'engagent, bénéficieront d'un accompagnement individuel afin de les aider à réduire leur impact environnemental.

Du côté de la commune, l'engagement que l'on a sur ce projet est l'information et la communication autour de cette opération. Sensibiliser les artisans et les commerçants du territoire pour qu'ils participent à ce programme. Ensuite, nous allons participer à la commission qui va sélectionner les candidats et participer à ce qui sera la remise du label et toute la promotion de ce label. Cela engage du temps et de l'énergie mais pas de moyen financier directement pour la commune.

On espère qu'un nombre significatif de commerçants participera à ce défi qui montrera l'exemplarité des acteurs économiques vers la réduction des impacts environnementaux de leurs activités ».

Michèle SALLES : « Un label de plus ne peut pas faire de mal. Je voudrai revenir sur la problématique essentielle du commerce de centre-ville actuellement. C'est plutôt un problème de fréquentation du centre-ville, d'animations et d'attractivité de celui-ci plutôt que de faire un label aussi intéressant soit-il sur les aspects environnementaux.

C'est proposé par les chambres consulaires, c'est leur problème mais je dis que les chambres consulaires devraient changer un peu leur façon de réagir. Ce n'est pas à la

commune de le faire mais ce sont les chambres consulaires qui proposent. Cela va mobiliser beaucoup d'énergie alors que les commerçants, plus que les artisans, sont confrontés à une véritable problématique actuellement, de changement de paradigme commercial et que leur survie est liée à une hausse de fréquentation et d'attractivité ».

Hervé THEBAULT : « Effectivement, cela ne changera pas beaucoup la problématique de fréquentation de ces commerces mais juste que chacun participe, à son niveau, à la réduction de l'impact environnemental. Cela peut améliorer l'image que les commerçants auront sur cette participation citoyenne on va dire. C'est la Chambre des Commerces qui nous le propose mais on espère surtout qu'un nombre significatif de commerçants et d'artisans participeront ».

Michèle SALLES : « Il transforme notamment tout ce qui est lié à l'alimentation, oui, cela va les intéresser.

Les commerçants qui font de l'achat/revente peut être un peu moins.

C'est proposé par les Chambres consulaires pourquoi pas à condition que cela ne génère pas une telle disponibilité des services communaux ? Cela enlève de la disponibilité pour favoriser de l'attractivité du centre-ville ».

Monsieur le Maire : « On a entendu. Je ne pense qu'il y ait un risque majeur. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? ».

Votes :

Adopté -> 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON – Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO - Rachida AMAR – Fabien BAUDINO – Marie VIDAL-MICHEL – Raphaël FIORUCCI – Arnaud DOT – Michel BAYARD – Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Claude ALIMY – Clivy RIDE VALADY – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Sandrine HORNUNG représentée par M.RAMUS – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS - Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER

Absents, non représentés -> 3

Alexandra LOTHMANN - Julia NEGRONI – Richard CAMUS

7. Décision modificative n°3 – annexe 1 – Rapporteur M. le Maire

Monsieur le Maire : « Nous avons besoin de crédits supplémentaires à hauteur de 75 000 € pour le programme « voirie ».

Nous avons à engager 48 000 € avec ENEDIS pour les nouveaux logements situés à côté du collège et 46 000 € pour l'avant dernière tranche de mise en led.

Vous aurez remarqué que 46 + 48 ne font pas 75 mais il y avait un reste dans ce chapitre. 17 000 € de crédit supplémentaire, je l'ai expliqué tout à l'heure. On peut enfin lancer la pré opération de rénovation du centre ancien. Nous avons provisionné 40 000 €, pour le moment, le marché n'est pas attribué. La proposition la plus élevée est à 57 000 € donc pas mesure de précaution, je propose de rajouter 17 000 € qui seront prélevés dans le PLU révision.

Des crédits nouveaux de 15 000 € pour le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement à la communauté Sud Sainte Baume.

Vous vous rappelez sans doute, en début d'année, que cette taxe d'aménagement devait être partagée entre l'intercommunalité et la commune. On ne savait pas à l'époque si ce serait encaissé par la DGFIP qui reverserait à l'intercommunalité et aux communes les parts correspondantes. Finalement, il a été décidé que la commune touchait la taxe et qui reversait à l'agglo une partie. Par prudence, alors que l'on tablait sur environ 100 000 € de recettes avec cette taxe, on a mis dans le Budget Primitif que 50 000 €.

Les 15 000 € ne nous pose pas problème.

Et puis régularisation d'ordre pour un montant de 5 679 €. Il s'agit de terrains que nous avons acquis ou qui nous ont été cédés pour l'euro symbolique.

Il y a un terrain pour 879 € et 4 800 € pour une parcelle des vents d'ange. Si elle nous a coûté 1 €, il faut l'amortir sur la valeur estimée du bien d'où cette opération d'ordre pour un montant de 5 679 €.

Au total, sur les dépenses de fonctionnement, dépenses – recettes des 879 € dont je viens de parler.

Sur la section d'investissement, dépenses – recettes de 55 679 € et vous avez le détail dans le tableau suivant.

Vous avez les 15 000 € à reverser éventuellement à l'agglo pour la taxe d'aménagement ; les 17 000 € pris sur le chapitre « PLU révision » pour abonder l'OPAH pré op.

Les 75 000 € qui manquent à « voirie-réseau-mobilier urbain » et donc la réhabilitation patrimoine qui était à 409 000 € et sur lequel on prélève 49 000 €.

Vous avez tout le détail des dépenses – recettes équilibrées. Il s'agit de remettre l'argent dans le bon programme».

Michèle SALLES : « J'aimerais savoir si on peut avoir une idée du montant que l'on a perçu à ce jour sur l'année 2022 sur la taxe d'aménagement, à peu près ? ».

Monsieur le Maire : « A peu près, c'est 100 000 € et exactement, vous l'aurez en temps voulu lorsque l'on vous le remettra.

Les prévisions étaient bonnes. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? ».

Votes :

Adopté -> 23

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON – Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO - Rachida AMAR – Fabien BAUDINO – Marie VIDAL-MICHEL – Raphael FIORUCCI – Arnaud DOT – Michel BAYARD – Claude ALIMY – Clivy RIDE VALADY – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Sandrine HORNUNG représentée par M.RAMUS – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS - Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER

Abstention -> 3

Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT

Absents, non représentés -> 3

Alexandra LOTHMANN - Julia NEGRONI – Richard CAMUS

8. Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023 de la commune – Rapporteur Le Maire

Monsieur le Maire : « Comme l'an dernier, je vous demande l'autorisation d'engager 3/12^{ème} c'est-à-dire 25% des programmes non clos pour l'année 2023.

Vous avez une liste que je ne vais pas énumérer. Il y en a pour 517 000 € au total.

Les 517 000 € sont inférieurs au 25% puisque nous n'avons pointé que les programmes qui n'étaient pas terminés.

Je préfère éventuellement répondre à des questions si vous en avez plutôt que d'énumérer tous les items.».

Votes :

Adopté -> 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON – Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO - Rachida AMAR – Fabien BAUDINO – Marie VIDAL-MICHEL – Raphael FIORUCCI – Arnaud DOT – Michel BAYARD – Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Claude ALIMY – Clivy RIDE VALADY – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Sandrine HORNUNG représentée par M.RAMUS – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS - Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER

Absents, non représentés -> 3

Alexandra LOTHMANN - Julia NEGRONI – Richard CAMUS

9. Motion Association des Maires de France sur la Loi des Finances 2023 – annexe 1 - Rapporteur M. le Maire

Monsieur le Maire : « Le point suivant est une motion de l'Association des Maires de France à laquelle nous adhérons, à l'Association et au contenu et nous avons rajouté à cette motion, certaines revendications, certaines demandes de la part du Beausset. Est-ce que vous souhaitez que je lise l'intégralité de la motion ?

Si vous l'avez lu, c'est une motion qui rappelle au Gouvernement de mieux traiter les collectivités locales surtout dans la zone de turbulence dans laquelle nous rentrons ».

Michèle SALLES : « Cette motion, nous l'avons lu et regardé. Elle contient un certain nombre de propositions de simplification et de demandes de compensation de recettes fiscales auxquelles nous adhérons totalement. Par contre, elle contient également une exigence de revalorisation des bases fiscales sur lesquelles sont calculées les taxes foncières à hauteur de 6.8% ce qui est très important et les raisons invoquées à cette exigence, les raisons mises en avant par l'Association des Maires de France à travers cette motion, c'est l'augmentation du point d'indice de la rémunération des agents territoriaux à 3.5% et l'augmentation estimée des dépenses de fonctionnement à 5.5%. Pour nous, exiger une augmentation des taxes fiscales qui pèsent directement sur les contribuables, une augmentation plus importante que l'augmentation subie des dépenses n'est pas un bon signal d'autant que dans cette motion, il n'est, en aucune façon, fait référence à un quelconque engagement de maîtrise ou de baisse des dépenses de fonctionnement. Nous nous abstiendrons sur ce point ».

Monsieur le Maire : « Tout d'abord, il y a une référence au contrat de Cahors, qui était comme vous le savez, un engagement de maintien des dépenses de fonctionnement. Ce 6.8% estimé, ce qu'il faut lire, c'est de respecter ce que faisait le Parlement, les années précédentes, qui étaient de revaloriser à hauteur de l'IPCH, c'est-à-dire l'indice à la consommation afin d'harmoniser hors tabac. Je pense que c'est comme cela qu'il faut le lire. D'ailleurs 6.8 % sont estimés ; depuis les informations que nous avons eu sont plus de l'ordre de 6.1%. Je suis d'accord que la formulation est peut-être maladroite. Il n'est pas question d'aller au-delà de l'IPCH. D'autres remarques ? »

Clivy RIDE VALADY : « Je voulais juste savoir si la motion avait été déposée sur d'autres communes de l'intercommunalité ? ».

Monsieur le Maire : « Je ne peux pas te répondre de manière catégorique mais je pense qu'énormément de communes ont posé cette motion et notamment au Congrès des Maires, elle a été validée très largement ».

Clivy RIDE VALADY : « Sur les mêmes items ? ».

Monsieur le Maire : « Je n'ai pas entendu d'opposition à cette motion sachant que l'on voit le coût des transports, le coût de l'énergie, le coût des travaux qui s'envolent. Il y a le contribuable derrière mais si on veut maintenir le niveau de services que nous avons, il faut en passer par là. Je ne vous cache pas que même si les valeurs locatives sont relevées au niveau de l'IPCH, vous verrez qu'il sera extrêmement compliqué de vous présenter un Budget Primitif. Nous le ferons quand même bien évidemment !

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Vous avez remarqué que Le Beausset souhaite qu'il y ait un dossier unique DETR – DSIL et que la date de dépôt des dossiers ne seront plus en décembre alors que nous n'avons pas encore arrêté le Budget Primitif.

Concernant la crise énergétique et le bouclier énergétique, permettre aux Collectivités de sortir sans pénalité financière de certains contrats que l'on a été amené, à cause des dates de fin de contrat, à renégocier au pire moment.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? ».

Votes :

Adopté -> 21

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO – Rachida AMAR – Fabien BAUDINO – Marie VIDAL-MICHEL – Raphael FIORUCCI – Arnaud DOT – Michel BAYARD – Claude ALIMI – Clivy RIDE VALADY – Sandrine

HORNUNG représentée par M.RAMUS – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS - Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER

Abstention -> 5

Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO

Absents, non représentés -> 3

Alexandra LOTHMANN - Julia NEGRONI – Richard CAMUS

Monsieur le Maire : « Nous communiquerons cette motion qui est adoptée ».

10. Autorisation donnée au Maire de demander une subvention au FEDER pour la rénovation énergétique des établissements scolaires - Rapporteur Hervé THEBAULT

Monsieur le Maire : « Le point suivant et j'en avais parlé assez longuement.

Il s'agit de demander une subvention au FEDER pour la rénovation énergétique des écoles. Vous allez peut-être être étonné car vous m'aviez donnée l'autorisation de demander toutes subventions mais le FEDER veut une délibération pour chaque demande de subvention ».

Hervé THEBAULT: « Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 560 120 € auprès de l'Europe dans le cadre du programme FEDER 2021-2027. C'est exactement notre projet « soutien aux travaux de rénovation énergétique performante des bâtiments publics des collectivités territoriales et des EPCI » et d'approuver la réalisation du programme de « rénovation énergétique des écoles maternelles André Malraux et Marcel Pagnol, d'un montant total estimatif de 1 082 898 € sur une durée de 3 ans de 2023 à 2025.

Vous avez le détail des travaux y compris la maîtrise d'œuvre ainsi que le plan de financement qui s'étalera sur 3 ans avec les cofinancements.

La subvention de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. est déjà acquise, la subvention de l'Europe que l'on sollicite et l'autofinancement au travers de l'emprunt ou une autre source d'autofinancement.

Le FEDER demande une performance énergétique supérieure à celle que l'on avait envisagée initialement dans le cadre du décret tertiaire de la loi Elan c'est-à-dire arriver à 40% de réduction des consommations énergétiques et d'émission des gaz à effet de serres d'ici 2030. Le FEDER demande le niveau BBC rénovation (bâtiment basse consommation rénovation) qui représente une économie de consommation de 60% mais surtout qui demande à améliorer le confort thermique d'été en ayant un nombre de jours dans les bâtiments où la température est supérieure à 28°. Cela nécessite des travaux supplémentaires importants et c'est la raison pour laquelle nous avons choisi de limiter cette demande de subvention aux maternelles qui sont les bâtiments les plus récents et pour lesquels les coûts de rénovation, à ce niveau là de performance, sont encore acceptables ce qui n'est pas le cas pour les écoles primaires et le reste des bâtiments publics des écoles ».

Votes :

Adopté -> 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON – Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO - Rachida AMAR – Fabien BAUDINO – Marie VIDAL-MICHEL – Raphael FIORUCCI – Arnaud DOT – Michel BAYARD – Claude ALIMY – Clivy RIDE VALADY – Sandrine HORNUNG représentée par M.RAMUS – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS - Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER - Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO

Absents, non représentés -> 3

Alexandra LOTHMANN - Julia NEGRONI – Richard CAMUS

11. SYMIELEC : tranche 3 économie d'énergie – fonds de concours et opération - Rapporteur Fabien BAUDINO

Prise de parole sans micro – inaudible

Fabien BAUDINO : « Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public (Tranche 3) proposés par le SYMIELEC pour un montant TTC estimé à 70 000 €.

Conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SYMIELEC VAR peuvent faire l'objet de la mise en place d'un fonds de concours sous réserve de délibérations concordantes des deux collectivités concernées, et dans la limite de 75 % du coût hors taxe de l'opération subventions et participations déduites.

Le plan de financement prévisionnel se résume comme suit :

Dépenses TTC : 70 000 €

Recettes :

Subvention SYMIELEC : 23 333,33 €

Participation totale de la Commune : 46 666,67 €

Fonds de concours : 26 250 €

Financement de la commune : 20 416,67 €

La participation de la commune comprend 26 250 € de fonds de concours, inscrits au budget de la commune pour 2022 en section d'investissement, amortissables sur 15 ans et le solde estimé de 20 416,67 € qui sera versé au vu d'un état justificatif des dépenses et recettes définitivement arrêtées.

Les frais de maîtrise d'ouvrage et de suivi de travaux à charge de la Commune pour cette opération sont estimés à 2 916,67 €.

Le coût total estimatif pour la commune pour cette troisième tranche de travaux d'économie d'énergie est de 49 583,34 €.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 opération 2020-03 ».

Gérard PERRIER : « Je regrette que ces travaux ne soient lancés qu'en décembre de cette année. Si je me rappelle bien, c'est quelque chose qui avait été travaillée en décembre ou janvier et on ne peut simplement que regretter que l'on ne puisse pas bénéficier pour 2022 des économies qui pourraient être générées par ces changements d'éclairage public ».

Monsieur le Maire : « D'autres remarques ? Nous accélérons le plan puisque dès le Budget Primitif 2023, lorsqu'il sera voté, nous engagerons sans délai ou avec des délais qui ne nous appartiennent pas, la dernière tranche et avant la fin de l'année 2023, la totalité de l'éclairage du Beausset sera en LED.

Mais on peut faire mieux. D'autres remarques ? ».

Votes :

Adopté -> 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON – Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO - Rachida AMAR – Fabien BAUDINO – Marie VIDAL-MICHEL – Raphael FIORUCCI – Arnaud DOT – Michel BAYARD – Claude ALIMI – Clivy RIDE VALADY – Sandrine HORNUNG représentée par M.RAMUS – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS - Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER - Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO

Absents, non représentés -> 3

Alexandra LOTHMANN - Julia NEGRONI – Richard CAMUS

12. Autorisation donnée au Maire de signer une convention financière avec le Département relative à la requalification d'une section de la RDN8 au Beausset – Annexes 1 et 2 – Rapporteur Fabien BAUDINO

Monsieur le Maire : « Le point suivant concerne la convention avec le Département pour le trottoir qui conduit au CFA ».

Fabien BAUDINO : « Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention, telle qu'annexée à la présente à intervenir avec le Département pour l'aménagement d'un trottoir au droit du programme immobilier « les Coquelicots » sur la section de la RDN8 entre le PR 12+010 et le PR 12+070 pour requalifier et sécuriser cette portion de la RDN8 classée en route à grande circulation.

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sont assurées par le Département.

Le montant estimatif de cet aménagement est de 45 700 € H.T. La participation financière de la Commune est estimée à 19 800 € H.T.V.A.

Il est précisé que cette dépense est prévue au budget 2022 de la commune ».

Monsieur le Maire : « On attendait depuis longtemps que ce trottoir puisse être achevé. Je vous rappelle que le retard a été pris lorsque la maîtrise d'ouvrage a découvert que le pont du Gourganon posait un certain nombre de problèmes et qu'il y avait des surcoûts. Maintenant cette opération permettra de terminer puisque nous avons réussi à négocier, ce qui n'avait pas été fait malheureusement par la municipalité précédente, le trottoir devant le Coquelicot. On n'a pas pu le négocier complètement puisqu'il nous a quand même coûté 15 000 €.

On va enfin avoir quelque chose de sécuriser, pour nos jeunes jusqu'au CFA. Des questions».

Clivy RIDE VALADY : « Me permettez-vous de faire une petite digression ?

Vous parlez de la DN8 mais il y avait eu un début de réflexion et une amorce de travail qui avait été faite avec M.PERRIER sur la sécurisation de l'autre côté des Coquelicots, sur le Souvenir Français. Pour l'instant, nous n'avons plus de réunion par rapport à cette sécurisation, j'aimerais bien savoir ce qui va en être ».

Monsieur le Maire : « Sur le droit des Coquelicots – Souvenir Français, il est impossible de faire quoi que ce soit car rien n'a été prévu au moment où il fallait le prévoir. Lorsque vous voyez la configuration de cette portion du Souvenir Français, on voit mal comment on pourrait installer un trottoir».

Clivy RIDE VALADY : « Veuillez noter que j'alerte, encore une fois, sur la sécurisation des piétons qui se rendent aux jardins familiaux où celle des jeunes qui descendent du CFA et qui descendent des 2 côtés, des gens qui vont sur l'allée des primevères. On est en grande difficulté. Il n'y a rien même pas des panneaux ».

Monsieur le Maire : « C'est noté. Si c'est un problème de signalisation, cela pourra se faire. Demandez aux Coquelicots de casser leurs aménagements et de reculer de 2 mètres semble compliqué. On a réussi à obtenir le trottoir au droit des coquelicots sur la RDN8. Pour le reste, il me semble que ce n'est pas envisageable. Par contre, toute idée pour améliorer la sécurité, ne serait-ce qu'au niveau de la signalisation est bienvenue ».

Gérard PERRIER : « Ce qui avait été envisagé à l'époque, c'est de regarder les sens de circulation et de voir s'il était possible éventuellement de mettre un sens unique dans la montée ou dans la descente entre les Coquelicots et les Services Techniques ».

Monsieur le Maire : « C'est exact et cela fera partie de l'étude qui a été commandée au CEREMA pour l'ensemble de la circulation sur la commune et le stationnement. D'autres remarques ? ».

Laurent CAULET : « Il y a quand même un aménagement qui a été réalisé à notre demande devant le bâtiment piétonnier. Nous avons réussi à obtenir de l'aménageur de faire un cheminement piétonnier qui n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite évidemment puisqu'il a été fait au dernier moment mais il permet de longer le bâtiment en toute sécurité. Pas sur toute la longueur mais cela améliore sensiblement la situation. Je ne sais pas s'il est utilisé mais c'était une volonté de répondre aussi clairement que possible à la problématique que vous posez ».

Clivy RIDE VALADY : « Je l'entends M.CAULET car ça répondait aussi dans le cadre de l'AD'AP. Je dis simplement que sur cette portion, sur ce territoire, sur ce quartier, il y a des

choses, et cela fait plusieurs années, 2 municipalités, où j'alerte et rien n'est fait. Avec l'augmentation de la fréquentation et je parle pour l'instant d'une fréquentation qui reste sur une forme de statu quo puisque tous les locaux commerciaux n'ont pas trouvé preneur. Lorsque ces baux seront pris, je pense que le flux de circulation ne sera pas le même. Je redis « j'alerte » ».

Monsieur le Maire : « On a entendu et c'est un point que l'on demandera au CEREMA d'étudier dans son plan ».

Clivy RIDE VALADY : « Pour M.VADON, j'attends toujours, vous savez de quoi je parle ».

Monsieur le Maire : « Cela concerne ce point-là ? Non, alors après ».

Votes :

Adopté -> 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON – Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO - Rachida AMAR – Fabien BAUDINO – Marie VIDAL-MICHEL – Raphael FIORUCCI – Arnaud DOT – Michel BAYARD – Claude ALIMY – Clivy RIDE VALADY – Sandrine HORNUNG représentée par M.RAMUS – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS - Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER - Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO

Absents, non représentés -> 3

Alexandra LOTHMANN - Julia NEGRONI – Richard CAMUS

13. Délibération de principe pour le versement à l'Ukraine d'une subvention de 1500 € via l'Association des Maires de France - Rapporteur M. le Maire

Monsieur le Maire : « La délibération suivante concerne l'Ukraine. Les Maires d'Ukraine ont adressé une demande aux Maire de France, de soutien pour du matériel pour passer l'hiver notamment des groupes électrogènes et d'autres aménagement. Pour le moment, l'association des Maires de France n'a pas encore organiser la collecte. Je vous demande l'autorisation, dans le cas où l'association des Maires de France ouvrirait un compte à cet effet, de pouvoir attribuer 1 500 € aux Maires d'Ukraine pour cet usage-là. Je rappelle que nous avons affecté la même somme pour nos concitoyens de la vallée de la Roya, qui avaient été, il y a un peu plus d'un an, particulièrement sinistrés.

Votes :

Adopté -> 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON – Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO - Rachida AMAR – Fabien BAUDINO – Marie VIDAL-MICHEL – Raphael FIORUCCI – Arnaud DOT – Michel BAYARD – Claude ALIMY – Clivy RIDE VALADY – Sandrine HORNUNG représentée par M.RAMUS – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS - Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER - Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO

Absents, non représentés -> 3

Alexandra LOTHMANN - Julia NEGRONI – Richard CAMUS

14. Admission en non-valeur – Rapporteur M. le Maire

Monsieur le Maire : « Le point suivant, point technique qu'il faut gérer. C'est une admission en non-valeur pour un peu plus de 49 €. Il s'agit de titres de restauration scolaires ».

Gérard PERRIER : « Dans ce cadre-là, est-ce qu'il serait possible d'avoir une idée du montant des impayés de la commune sur les factures des cantines, impayés avec un retard d'au moins 1 mois, à la date de facture».

Monsieur le Maire : « Oui c'est possible et nous avons, si vous vous en rappelez, modifié le règlement de la cantine en proposant des échéances mensuelles justement pour éviter ces reports mais c'est une question à laquelle on pourra répondre. Là, comme vous le voyez, il s'agit de dettes éteintes c'est-à-dire que l'on ne poursuivra plus. Alors qu'il y a certaines dettes que l'on continue à poursuivre».

Votes :

Adopté -> 26

Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Hervé THEBAULT - Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Claude BLOIS - Bruno VADON - Marc RAMUS - Alain LEMOINE - Patricia LOMBARDO - Rachida AMAR - Fabien BAUDINO - Marie VIDAL-MICHEL - Raphael FIORUCCI - Arnaud DOT - Michel BAYARD - Claude ALIMI - Clivy RIDE VALADY - Sandrine HORNUNG représentée par M.RAMUS - Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS - Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER - Michèle SALLES - Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Laurence BOUSAHLA - Philippe MARCO

Absents, non représentés -> 3

Alexandra LOTHMANN - Julia NEGRONI - Richard CAMUS

Monsieur le Maire : « Nous inscrirons ces 49 et quelques centimes en pertes et profits malheureusement ».

15. Signature d'une convention avec le CDG 83 pour une mission de diagnostic sur les archives communales - Annexe 1 - Rapporteur Laurent CAULET

Laurent CAULET : « Il est rappelé au Conseil Municipal que le Centre de Gestion du Var (CDG 83) propose aux communes ses services pour procéder à un état des lieux de la gestion de ses archives ainsi qu'à un diagnostic des actions à mener.

Pour ce faire et en vue d'une éventuelle intervention, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la convention d'adhésion au Pôle archives et numérique du CDG 83, ci-jointe (cf. annexe).

Il est précisé que la visite de diagnostic est effectuée à titre gratuit. Les modalités d'intervention seront établies dès réception par le service archives du devis signé « bon pour accord ».

Monsieur le Maire : « Des questions ? »

Michèle SALLES : « Est-ce que l'on pourra avoir communication sur l'état des lieux et les préconisations ? ».

Laurent CAULET : « Il me semble que cela va de soi. Sachant que l'état des lieux à l'œil n'est pas brillant ».

Votes :

Adopté -> 24

Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Hervé THEBAULT - Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Claude BLOIS - Marc RAMUS - Alain LEMOINE - Patricia LOMBARDO - Rachida AMAR - Fabien BAUDINO - Raphael FIORUCCI - Arnaud DOT - Michel BAYARD - Claude ALIMI - Clivy RIDE VALADY - Sandrine HORNUNG représentée par M.RAMUS - Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS - Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER - Michèle SALLES - Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Laurence BOUSAHLA - Philippe MARCO

Absents, non représentés -> 5

Alexandra LOTHMANN - Julia NEGRONI - Richard CAMUS - Bruno VADON - Marie VIDAL-MICHEL

16. Contribution financière - projet extension ENEDIS / chemin de Pignet - Annexe 1 - Laurent CAULET

Monsieur le Maire : « Point suivant. Il s'agit de la contribution financière pour un projet d'extension dont j'ai parlé tout à l'heure ».

Laurent CAULET : « Il est rappelé au Conseil Municipal que conformément à l'application de la loi dite « SRU » du 13 décembre 2000 et aux articles L342-6 et L342-11 du code de l'énergie, la contribution relative à l'extension du réseau est à la charge de la Commune à hauteur de 60 % du montant total des travaux, et ENEDIS participe à hauteur de 40 %. Il est précisé que la contribution de la commune pour l'extension du réseau public d'électricité destiné à raccorder notamment le projet d'immeuble (PC08301621T0027) situé « chemin de Pignet », parcelles AC 1577 et 1578 (construction de logements sociaux), s'élève à 48 437,61 € HT conformément au document et au plan fournis (cf. annexe).

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser la dépense, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire ».

Philippe MARCO : « Nous comprenons qu'une partie du réseau soit à la charge de la municipalité, cela est évident mais ce projet étant établi sans concertation sur ces logements qui vont être faits, 51 logements et 70 places de parking en souterrain, dans une zone inondable. Nous avons quelques interrogations. Vous mettez en valeur le programme « arbres en ville » qui malgré les subventions coûte aussi à la Mairie mais dans des moindres coûts. Sur ce terrain, il y a combien d'arbres ancestraux qui vont être abattus et vous évoquez vouloir 100% de logements sociaux au Beausset, pour quelle raison la mairie n'a-t-elle pas préemptée ce terrain puisque de mémoire, on est à 50-50, sociaux et acheteurs »

Laurent CAULET : « Sur ce programme, nous sommes finalement à 100 % de logements sociaux. Nous n'avons jamais été à 50-50.

Dans la 1^{ère} phase, on était à 30 logements sociaux et 21 logements privés. Ces 21 logements privés n'étaient pas destinés à la vente mais à la location et lors des dernières négociations que nous avons eu avec ARCADE qui va gérer ces logements, ils ont accepté de faire passer les 21 logements privés en social « haut de gamme ». Nous avons une opération qui sera 100% sociale sur ce terrain-là.

Puisque vous avez évoqué la préemption, ce dossier est un cas d'école. Je ne vais pas citer des chiffres très précis. Le promoteur a acheté ce terrain une certaine somme. Il a revendu au bailleur social le double uniquement avec un permis de construire en plus.

Ce que je ne comprends pas, c'est que l'EPF n'ait pas accepté de préempter au départ et finalement pour le bailleur social, ça coûte plus cher que si l'EPF avait préempté.

J'ai un souci. Sur les arbres, je ne sais pas ».

Philippe MARCO : « Je vous remercie pour ces précisions car je ne savais pas que c'était à 100% ».

Monsieur le Maire : « Je voudrai rajouter que le projet que nous avons poussé au départ avec le 1^{er} promoteur était la construction de 17 petites villas sociales accolées, de type de celle que l'on trouve en face mais vue notre carence en logements sociaux, le Préfet, avec son bras armé de la DDTM, a refusé ce projet et a imposé ce projet.

Là encore, nous avons les conséquences de la politique depuis 2000 qui est menée avec les progrès que l'on a connu mais on est encore très largement déficitaire donc privé de notre droit de décision ».

Michèle SALLES : « Tu as répondu en partie à mes interrogations puisque c'est du 100% social mais je voulais mieux comprendre dans quel cas, nous sommes en droit de demander une participation à un promoteur quel qu'il soit pour voirie et réseaux. Dans quel cas peut-on le demander ? »

Gérard PERRIER : « En particulier dans ce cas-là, il y a 250 mètres de tranchée avec un poste qui se trouve au niveau de la Fournique ».

Laurent CAULET : « Mais si vous vous en souvenez, on a déjà voté des délibérations de ce type pour des opérations moins sociales que celle-là. Je ne suis pas fiscaliste mais si on exige que le promoteur aménage totalement l'installation du réseau, on perd le reversement d'une taxe d'aménagement car c'est l'un ou l'autre.

Il faut faire des calculs et on s'aperçoit finalement que l'on retombe sur nos pieds.

Donc cela coûte à la commune ».

Michèle SALLES : « Ou une taxe de participation, ou une taxe d'aménagement ? Est-ce que l'on a une idée, pour ce programme là par exemple, de combien va représenter la taxe d'aménagement ».

Laurent CAULET : « Je ne sais pas exactement sur ce programme-là. Je sais que l'idée de l'aménageur était de demander une participation financière de la commune, que nous avons refusée et il s'est engagé à faire sans la participation financière de la commune. La participation était de 90 000 € que nous ne paierons pas. D'autre part, c'est à la charge de la commune aussi car cela peut servir à d'autres aménagements que celui-là ; là, c'est surcalibré par rapport aux besoins ».

Michèle SALLES : « J'ai l'impression qu'il y a une problématique entre zones urbanisées et zones non urbanisées précédemment et que l'on pouvait demander une participation pour voirie et réseaux uniquement lorsque la zone n'était pas urbanisée. C'est ce que j'ai vaguement regardé dans les textes et je ne suis pas allée chercher dans le détail. Que l'on comprenne vraiment. Pour le futur, par exemple, pour la zone de Pignet, est-ce que l'on sera en droit de prévoir des participations « promoteurs » pour la voirie et les réseaux, sinon cela va coûter un argent fou à la commune. La problématique, elle est là ».

Laurent CAULET : « C'est aussi une question de négociation avec les promoteurs ou les promoteurs privés ou publics qui sont impliqués car si on veut beaucoup de logements sociaux, ce qui est notre objectif, les moyens financiers des promoteurs ne sont pas les mêmes si on laisse du public/privé. Il y a une négociation à mener. Il y a aussi des demandes d'interventions financières de l'état ou du Département qui sont à faire car on ne pourra pas, effectivement, couvrir les dépenses d'aménagements indispensables ».

Monsieur le Maire : « D'ailleurs, on a une étude faite par la municipalité précédente au sujet de la zone Pignet par VAD. De mémoire, cette étude disait que s'il n'y a que 50% de logements sociaux, on est prêt à mettre 1 200 000 € sur la table mais à partir du moment où on augmente le taux de logements sociaux, ce que met le promoteur diminue puisqu'il est amené à revendre à un bailleur social les appartements autour de 2 000 € le m², ce qui pose problème car avec les augmentations de coût, il serait urgent que l'Etat ré évalue ces taux. On était déjà devant un mur, on n'aura même plus 50% de logements sociaux.

Michèle SALLES : « Je suis loin d'être experte en montage d'opérations d'urbanisme mais du temps où j'étais Conseillère Municipale à Saint Cyr, il y a eu l'opération de la Dédrière, au nord de la ville et il doit y avoir une quinzaine d'immeubles qui ont été faits. Ils avaient fait une opération qui s'appelait « programme d'aménagement d'ensemble », un PAE et en fait dès le démarrage, ils avaient calculé l'ensemble des coûts réseaux et voirie et ils les avaient imputés ensuite chaque fois qu'un promoteur faisait un immeuble. Est-ce qu'il n'y a pas un montage de ce type à penser pour les futures opérations ? C'est éventuellement reversé à l'agglomération ».

Monsieur le Maire : « Il s'agit d'immeubles qui avaient des logements sociaux ? Il faut chercher les bons exemples mais on n'est pas encore au montage mais il faut l'avoir en tête, merci ».

Laurent CAULET : « On y travaille sérieusement et on a même une proposition d'étude sur l'ensemble du secteur Pignet pour savoir comment on peut composer, quel type de financement on peut trouver pour une opération globale. Il faut traiter avec les propriétaires, les promoteurs mais on a déjà un organisme qui s'est proposé de travailler dessus et qui va avancer des propositions prochainement. Les arbres, je ne les ai pas comptés. Fabien qui connaît bien le site me dit qu'il y a 4 gros platanes ».

Clivy RIDE VALADY : « Les arbres, merci M.BAUDINO.

Fabien BAUDINO Prise de parole sans micro – inaudible (...) « Il y a 4 platanes ».

Laurent CAULET : « Reste à savoir s'ils vont « sauter » ou pas ».

Fabien BAUDINO **Prise de parole sans micro - inaudible (...)** « il y a quelques peupliers, un tilleul »

Monsieur le Maire : « D'autres questions ? ».

Votes :

Adopté -> 24

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO - Rachida AMAR – Marie VIDAL-MICHEL - Fabien BAUDINO – Raphael FIORUCCI – Arnaud DOT – Michel BAYARD – Claude ALIMY – Clivy RIDE VALADY – Sandrine HORNUNG représentée par M.RAMUS – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS - Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER - Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT

Abstention -> 2

Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO

Absents, non représentés -> 3

Alexandra LOTHMANN - Julia NEGRONI – Richard CAMUS

17. Acquisition de la parcelle B301 – Baro Nuecho – SAFER - Annexe 1 - Rapporteur Laurent CAULET

Laurent CAULET : « Il est rappelé au Conseil Municipal que la commune a conventionné avec la SAFER PACA, société titulaire du droit de préemption sur les zones signalées agricoles et naturelles dans les documents d'urbanisme en vigueur.

La commune souhaitant optimiser son patrimoine foncier agricole, cette dernière souhaite accepter la proposition de rétrocession faite par la SAFER le 2 novembre 2022, suite à une procédure de préemption, dans le but d'acquérir une parcelle sise lieu-dit « Baro Nuecho ». Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition de la parcelle section B n°301 lieu-dit « Baro Nuecho » d'une surface de 7160 m² pour un montant dû au vendeur estimé à 15 000 € et d'autoriser le Maire à signer tous les actes afférents. Les frais relatifs à l'intervention de la SAFER sont estimés à 1 200 € TTC et les frais notariés sont estimés à 1 550 € auxquels s'ajoutent les frais de notaire pour la rétrocession estimée à 1 650 € (Total global : 19 400 euros TTC).

Il est précisé que le projet d'acquisition décrit ci-dessus est fait sous réserve de l'avis favorable de l'évaluateur de France Domaine pour la SAFER et de ses commissaires de Gouvernement. Il est rappelé que le bien objet de la présente a pour origine une préemption avec proposition de prix par la SAFER. Le prix définitif d'acquisition n'étant pas connu, les vendeurs ayant notamment la possibilité de faire fixer la valeur par les Tribunaux, le prix des présentes a été provisoirement calculé sur la base du prix contre proposé par la SAFER. Le prix de rétrocession sera donc réajusté sur la base du prix définitif d'acquisition fixé par les Tribunaux majoré des divers frais selon la Convention d'Intervention Foncière précitée.

La SAFER a demandé l'aide du Conseil Régional concernant la prise en charge du différentiel financier qui peut lui être imposé dans le cas d'une fixation judiciaire du prix, en référence au prix notifié à ce jour.

Faut-il décrypter ? ».

Gérard PERRIER : « J'ai essayé de trouver cette parcelle. Un plan de localisation aurait été le bienvenu. Sauf erreur de ma part, j'ai trouvé une parcelle, sous cette référence-là, assez haut dans le Baro Nuecho, juste en-dessous du réservoir.

C'est une parcelle qui à priori est boisée, légèrement en pente et je ne vois pas l'intérêt, pour la commune, d'acquérir une parcelle boisée. Je me suis dit que le réservoir d'eau était un lieu stratégique et qu'il nécessitait d'être protégé avec des batteries anti aériennes mais cela ne doit pas être cela ! quelle est la raison de l'achat de cette parcelle ? ».

Monsieur le Maire : « C'est sensible même si nous ne sommes pas en Ukraine »

Laurent CAULET : « Ce terrain est en zone agricole et abandonné depuis très longtemps. Il est effectivement boisé, il est situé juste en dessous du bassin du Rouquet. Le problème est que nous sommes fréquemment confrontés à des informations de vente par la SAFER à des prix surprenants et cette parcelle qui est évaluée 15 000 € par les services compétents étaient vendus 54 000 €. Lorsque l'on voit cette parcelle localisée à cet endroit et vendue à ce prix-là, on se pose des questions.

On se dit, qu'est ce qui se cache derrière. Je ne vais pas vous faire de dessin mais on a plusieurs cas sur Le Beausset où des terrains de ce type-là ont été achetés à des prix dépassant largement leur valeur et qui sont maintenant occupés par des cabanons.

On ne peut pas contrer toutes les cabanisations mais la localisation de ce terrain, qui est très haut sur Baro Nuecho et qui est plus proche des zones presque sauvages avec la colline au-dessus, on a pensé que cela permettrait d'agrandir le bassin en cas de besoin et si l'on n'avait pas d'activité agricole prête à se développer dessus, on pouvait l'aménager en aire de loisirs, en aire de pique-nique et éventuellement en aire de stationnement pour les randonneurs.

C'est aussi empêcher un développement de cabanisation dans ce secteur».

Gérard PERRIER : « Si j'ai bien vu l'accès, il n'a pas directement d'accès sur le chemin de la Baro Nuecho, il faut passer par le terrain du réservoir ».

Laurent CAULET : « Oui mais le terrain du réservoir, il appartient à l'agglomération quand même. Il faudra le faire mesurer par un géomètre mais il y a une petite pointe. Est-ce qu'elle fait 3m de large ? Il y a 3 parcelles qui convergent à cet endroit-là ».

Laurence BOUSAHLA : « J'ai eu la réponse à ma question. Je voulais savoir ce que vous alliez en faire et surtout ce que vous pouviez cultiver puisqu'il était en zone boisée ».

Laurent CAULET : « Le propriétaire des parcelles qui sont en dessous directement, il est venu nous voir récemment et il aimerait cultiver des oliviers. Cela pourrait être aussi une possibilité mais en faire une base de départ pour les randonneurs, je pense que cela peut être très intéressant ».

Laurence BOUSAHLA : « Si le prix grimpeait fortement suite aux frais qui pourraient être engagés, est-ce que vous pouvez vous désister facilement ? ».

Laurent CAULET : « Oui, nous on s'engage sur cette valeur-là. Soit la Région compense ce qui est prévu, ce que la SAFER a demandé. Si le propriétaire n'est pas d'accord, soit il retirera la vente et annulera la vente soit il maintiendra sa vente et il ira devant les tribunaux mais ce sera à sa charge ».

Monsieur le Maire : « Ce qui est troublant, c'est que le prix proposé est de 3 fois le prix du marché. On pense qu'il y a danger dans cette zone-là.

D'autres questions ? ».

Votes :

Adopté -> 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO - Rachida AMAR – Marie VIDAL-MICHEL - Fabien BAUDINO – Raphael FIORUCCI – Arnaud DOT – Michel BAYARD – Claude ALIMI – Clivy RIDE VALADY – Sandrine HORNUNG représentée par M.RAMUS – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS - Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER - Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO

Absents, non représentés -> 3

Alexandra LOTHMANN - Julia NEGRONI – Richard CAMUS

18. Modification de la tarification des clubs municipaux (ALSH) selon demande de la CAF – Rapporteur Danielle SERRES

Monsieur le Maire : « Ne soyez pas étonnés. C'est une 1^{ère} modification que nous devons faire avant le 31/12 pour rester dans les clous de la CAF mais nous vous proposerons quelque chose de plus cohérent au prochain Conseil ».

Danielle SERRES : « Les conventions d'objectifs et de financement de la Caisse d'Allocations Familiales, relatif aux prestations de services de services ordinaire (PSO), de l'accueil de loisirs extrascolaires et l'accueil de loisirs adolescents arrivent à échéance au 31 décembre 2022.

Afin de soutenir l'action et le développement des accueils de loisirs de la commune, il convient de reconduire ces conventions pour une durée de quatre ans.

A ce titre et afin de se conformer aux exigences de la CAF en matière de politique tarifaire, une modification des grilles de tarifs s'impose.

En effet les tarifs initialement appliqués par la délibération N°2020.11.19.8, du conseil municipal du 19 novembre 2020, ne respectaient pas le taux d'effort autorisé par la CAF.

Vous avez vu dans le tableau la modification, c'est sur la 2^{ème} ligne où nous sommes passés à 6.01 € pour rester dans les normes de la CAF et du coup, c'est un peu aberrant d'avoir 6 € et la suivante à 6.01 €. On reprend la totalité avec les augmentations à prendre en considération. Ce sera fait en 2023. On vous demande juste l'autorisation de modifier cette ligne ».

Monsieur le Maire : « Qui se ramènerait à 6.01 € et débat on l'espère le 12/01 sur quelque chose de structuré.

Des questions ? ».

Votes :

Adopté -> 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO - Rachida AMAR – Marie VIDAL-MICHEL - Fabien BAUDINO – Raphael FIORUCCI – Arnaud DOT – Michel BAYARD – Claude ALIMI – Clivy RIDE VALADY – Sandrine HORNING représentée par M.RAMUS – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS - Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER - Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO

Absents, non représentés -> 3

Alexandra LOTHMANN - Julia NEGRONI – Richard CAMUS

19. Modification des modalités de prise en charge des frais de déplacement des agents municipaux (annexes 1, 2 et 3) – Rapporteur Marc RAMUS

Marc RAMUS: « Il s'agit de la modification des modalités de prise en charge des frais de déplacement des agents municipaux. Je ne vous lis pas les articles ni les décrets mais plutôt les « considérant ».

Le Conseil Municipal considérant que les agents territoriaux et les collaborateurs occasionnels d'une collectivité territoriale peuvent bénéficier du remboursement des frais induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la collectivité, considérant qu'il convient d'en fixer les modalités de prise en charge ou de remboursement s'agissant des frais de déplacement (transport et séjour), considérant que tout déplacement doit faire l'objet d'une demande d'ordre de mission, document indispensable permettant d'obtenir le remboursement des frais de transport, de repas et d'hébergement. Le mode de transport doit être précisé sur l'ordre de mission. La validité de l'ordre de mission ne peut excéder douze mois, considérant que le remboursement des frais de déplacement est conditionné par la production des justificatifs de paiement (factures, tickets) auprès de l'ordonnateur de la collectivité, considérant que l'utilisation du véhicule personnel doit préalablement faire l'objet d'une autorisation de circuler de la part de la collectivité et de la souscription d'une police d'assurance pour cette utilisation.

En délibéré, il s'agit de définir les agents qui sont concernés. Je ne lis pas tout. Vous avez vu qu'il y a la définition de ce qu'est un agent en mission, un agent en tournée et un agent assurant un intérim, un agent en stage ou une personne participant à l'organisme consultatif ou qui intervient pour le compte d'un établissement.

Est définie aussi la résidence administrative de l'agent.

Sont détaillées les modalités de prise en charge des frais occasionnés par le déplacement des personnels en mission que ce soit les frais hors résidence administrative générés à l'occasion d'une mission, il peut prétendre à la prise en charge de ses frais de transport, à la prise en charge de ses frais de repas et d'hébergement.

Pour l'agent en mission, seuls seront pris en charge les frais occasionnés par un déplacement dûment autorisé préalablement par l'ordre de mission dont j'ai parlé précédemment signé par l'autorité territoriale.

Le remboursement des frais ne pourra avoir lieu que sur présentation des pièces justificatives. Il y a des plafonds de prise en charge, c'est détaillé sur la page suivante, sur le paragraphe « a », je ne vous lis pas tout le texte mais il y a aussi de détaillé en « b », la prise en charge des autres frais que ce soit les frais de repas, d'hébergement. Le principe général est qu'il y a un remboursement sur justificatif, frais réels avec un montant plafond à chaque fois.

Cas particuliers des formations qui se déroulent au CNFPT.

Dès lors que le CNFPT dispense la formation, c'est ce dernier qui prend en charge, sous certaines conditions, les frais engagés par l'agent.

Sont exclus de la participation aux frais de déplacement les préparations au concours et examens professionnels et les formations organisées en « intra », les actions individuelles, les formations continues et les formations obligatoires des policiers municipaux, les journées d'actualité, séminaires et autres actions événementielles.

En dernier lieu, un paragraphe 3 qui nous détaille ce que sont les justificatifs. Ce sont des justificatifs de paiement des frais de déplacement temporaire communiqués par l'agent à la Direction des Ressources Humaines qui en assure le contrôle. Ils peuvent être fournis sous forme dématérialisés.

Les agents qui en font la demande doivent bénéficier d'une avance sur le paiement des frais de déplacement.

Sont fournies en termes de tarifs et de plafonds 3 annexes de Légifrance et un tableau qui montre les tarifs préalablement appliqués et les nouveaux tarifs ».

Monsieur le Maire : « Des questions ? »

Votes :

Adopté -> 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO - Rachida AMAR – Marie VIDAL-MICHEL - Fabien BAUDINO – Raphael FIORUCCI – Arnaud DOT – Michel BAYARD – Claude ALIMY – Clivy RIDE VALADY – Sandrine HORNUNG représentée par M.RAMUS – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS - Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER - Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO

Absents, non représentés -> 3

Alexandra LOTHMANN - Julia NEGRONI – Richard CAMUS

20. Modification du Comité Social territorial (voix délibérative des élus) : Complément à la délibération créant le Comité Social Territorial commun - Rapporteur Marc RAMUS

Marc RAMUS : « Par délibération n° 2022-06-07-14 du 07 juin 2022 le Conseil Municipal a adopté la création d'un Comité Social Territorial commun à la commune et à son CCAS. Il convient aujourd'hui de préciser cette délibération, conformément à l'article 30 du décret 2021-571 fondant les CST, en prévoyant le recueil par le Comité Social Territorial de l'avis des représentants de la collectivité sur tout ou partie des questions sur lesquelles cette instance émettra un avis.

Dans la précédente délibération n'était pas indiquée que les élus représentant la collectivité avaient voix délibératives ce qui est l'objet de ce soir.

Pour rappel, vous avez dans le projet de délibération le nombre de représentant titulaire pour les représentants du Personnel, les titulaires et les suppléants ainsi que pour la collectivité.

En dernier paragraphe, il est précisé « La Maire expose qu'il convient à présent de préciser par délibération au présent Conseil Municipal, après avis favorable du CT / CHSCT en

séance du 02 décembre 2022, que le collège des représentants de la collectivité (élus) susvisé aura voix délibérative auprès dudit Comité Social Territorial ».

Monsieur le Maire : « Des questions ? »

Votes :

Adopté -> 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO - Rachida AMAR – Marie VIDAL-MICHEL - Fabien BAUDINO – Raphael FIORUCCI – Arnaud DOT – Michel BAYARD – Claude ALIMI – Clivy RIDE VALADY – Sandrine HORNUNG représentée par M.RAMUS – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS - Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER - Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO

Absents, non représentés -> 3

Alexandra LOTHMANN - Julia NEGRONI – Richard CAMUS

21. Suppression de postes – Rapporteur Marc RAMUS

Marc RAMUS: « Comme promis, nous avons supprimé un certain nombre de postes vacants. Il y a en tout 13 postes permanents à temps complet et vacants qui ont été supprimés. Vous avez la liste en cadre d'emploi et grade avec à chaque fois le nombre de postes supprimés.

Le CT/CHSCT a approuvé – nous avons eu la réunion le 02/12/2022 ».

Prise de parole sans micro - inaudible

Marc RAMUS: « Sans cette appellation. Les élections professionnelles ont lieu demain et ce sera le nouveau CST ».

Monsieur le Maire: « Mais qui ne sera en vigueur que le 01/01.
Des questions, des remarques ? ».

Votes :

Adopté -> 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO - Rachida AMAR – Marie VIDAL-MICHEL - Fabien BAUDINO – Raphael FIORUCCI – Arnaud DOT – Michel BAYARD – Claude ALIMI – Clivy RIDE VALADY – Sandrine HORNUNG représentée par M.RAMUS – Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS - Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER - Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO

Absents, non représentés -> 3

Alexandra LOTHMANN - Julia NEGRONI – Richard CAMUS

Monsieur le Maire: « Le dernier point, c'est la conséquence, le nouveau tableau des effectifs ».

22. Tableau des effectifs – Annexes 1 et 2 - Rapporteur Marc RAMUS

Marc RAMUS: « Vous avez un tableau avant et un tableau après. Si vous regardez les totaux, vous avez un 1^{er} total de postes vacants à 24 et un 2^{ème} total de postes vacants à 11. Il y a bien une différence de 13, ce que je vous ai annoncé juste avant ».

Philippe MARCO: « Vous pouvez nous dire combien il y a d'arrêts de travail en ce moment à la Mairie du Beausset ? »

Marc RAMUS: « Non, à aujourd'hui je ne suis pas capable de vous le dire. Qu'entendez-vous par « arrêt » ? »

Philippe MARCO: « Arrêt maladie, absentéisme ».

Marc RAMUS: « C'est très différent si l'on parle d'arrêt longue durée ou arrêt maladie ».

Philippe MARCO: « Non, je ne parle pas d'arrêt longue durée. On a l'impression, c'est juste une question et il n'y a pas d'agression, qu'il y a un malaise, mal être au sein des agents de la Mairie du Beusset ».

Marc RAMUS: « Si vous ne me précisez pas les choses, je peux difficilement répondre sur un cas général ».

Philippe MARCO: « Parfois, on nous parle dans la rue, on entend dans les couloirs donc c'était une question que je vous posais ».

Marc RAMUS: « Ce que je peux vous dire c'est qu'il n'y a pas plus d'arrêt maladie en ce moment au mois de décembre qu'il y en avait les autres mois. Il n'y a pas eu d'inflation si je puis dire d'arrêt maladie ».

Monsieur le Maire: « M.MARCO vous avez fait partie d'une municipalité qui a géré des personnels. Vous savez qu'il y a parfois des décisions à prendre qui satisfont les agents et d'autres qui les satisfont moins. Quand vous parlez de malaise, car c'est vraiment gênant, j'aimerais que vous précisiez car « on a dit » et « on discute dans la rue », je regrette mais pour moi, ce n'est pas entendable, merci ».

Philippe MARCO: « C'est une question M. le Maire, ce n'est pas une agression. Pourtant, ce sont vos administrés ».

Marc RAMUS: « Juste pour rebondir, j'ai bien compris la question. On n'en a pas plus. On est dans un volume qui tourne toujours autour de 10%, à peu près, suivant les mois. On n'a pas constaté d'augmentation brutale des arrêts maladie ».

Monsieur le Maire: « D'autres questions ? ».

Votes :

Adopté -> 26

Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Hervé THEBAULT - Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Claude BLOIS - Bruno VADON - Marc RAMUS - Alain LEMOINE - Patricia LOMBARDO - Rachida AMAR - Marie VIDAL-MICHEL - Fabien BAUDINO - Raphael FIORUCCI - Arnaud DOT - Michel BAYARD - Claude ALIMY - Clivy RIDE VALADY - Sandrine HORNUNG représentée par M.RAMUS - Cathy CANDAU représentée par C.BLOIS - Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER - Michèle SALLES - Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Laurence BOUSAHLA - Philippe MARCO

Absents, non représentés -> 3

Alexandra LOTHMANN - Julia NEGRONI - Richard CAMUS

Monsieur le Maire: « Sur la liste des décisions de gestion de courante, il n'y a que du grand classique.

On peut passer aux questions diverses.

Reçues dans l'ordre, les questions du groupe « Pour les Beussétans », il s'agit de Michèle SALLES, Gérard PERRIER et Denis WILLAERT.

La 1^{ère} question

« Accès Zone de Signes

Nous vous avons pris bonne note du lancement d'une étude pour améliorer la desserte routière du plateau de Signes et de ses zones d'activité et donc à terme pour alléger la circulation qui traverse la commune du Beusset en direction du plateau.

Un planning a-t-il été prévu pour la réalisation de cette étude ? Qui est maître d'ouvrage de cette étude ? »

Monsieur le Maire: « Je voudrais bien pouvoir répondre à ces questions mais quand on connaît un peu le mode de fonctionnement, on n'en est pas encore là. Il y a eu une réunion à laquelle nous avons été invités in extrémis à la Préfecture de Région. Il est sorti de cette

réunion que pour le Président de la Chambre de Commerces et d'Industries, il était prêt à mettre 300 000 € sur la table et on étudiait une desserte entre la sortie actuelle de St Cyr et le plateau de Signes et les choses étaient réglées.

Nous sommes intervenus pour dire que jusqu'à présent aucune étude, d'aucune sorte, n'avait été faite et soutenu par le Vice-Président transport de la Région, M.SERRUS, le Préfet de Région s'est engagé à faire un tour de table pour réunir 1 200 000 € pour étudier non pas cette bretelle évoquée par le Président de la Chambre de Commerces mais la totalité des solutions puisque nous, notre position, pourquoi pas une nouvelle bretelle qui résoudrait bien des problèmes mais cette nouvelle bretelle c'est sans doute 20 ans avant de la faire et il est évident que l'on ne peut pas supporter pendant 20 ans la situation actuelle d'autant qu'il est question d'agrandir la zone de Signes. Il y a quand même un point positif à cette réunion, c'est que le Président de la Chambre de Commerces a dit qu'il refusait l'autorisation d'installation à des entreprises de logistique et il a dit qu'il avait refusé à AMAZONE. Je vous transmets ce qu'il a dit, rien de plus, rien de moins.

Tour de table auquel la Présidente de l'agglo Sud Sainte Baume a dit qu'elle était prête à participer à hauteur de nos moyens mais qui montre l'importance qui est attachée, cette fois-ci, par la nouvelle Direction de l'agglo aux problèmes du Beausset.

Je ne peux répondre ni au planning ni au Maître d'ouvrage mais nous suivons attentivement cette opération.

Le point suivant concerne l'étude à laquelle je m'étais engagé et j'ai obtenu satisfaction auprès de la Chambre Régionale des Comptes.

« Chambre régionale des Comptes

Monsieur le Maire a demandé en 2021 une intervention de la Chambre régionale des Comptes.

Cette intervention a-t-elle eu lieu ? Si oui quelles sont leurs conclusions et conseils ? Si non à quelle date devrions-nous pouvoir consulter ce rapport ? »

Je n'ai pas reçu le rapport, il y a eu un changement de Direction à la Chambre Régionale des Comptes et comme je m'y étais engagé, dès que nous aurons ce rapport, nous le rendrons public comme je l'ai pour le rapport du CRTE, que j'ai eu hier soir et qui a été mis en ligne aujourd'hui.

La journée paysanne :

Journée paysanne

Une journée « paysanne » s'est tenue dans l'enceinte du Jardin des Goubelets.

Quels en étaient les organisateurs ?

Des droits de place ont-ils été perçus par la Commune à cette occasion ?

Bruno VADON: « L'organisateur de la fête agriculture paysanne est la confédération paysanne du Var. Je rappelle que c'est une fête qui a lieu chaque année dans une commune différente du Département.

La confédération paysanne du Var a fait en amont de la fête une demande écrite au Maire pour fixer la date puis a transmis une demande d'autorisation d'évènement (DAE) pour l'organisation pratique de la fête de la journée.

Nous les avons informés à ce moment-là de la délibération et du montant de la redevance pour l'occupation des Goubelets qui est de 150 €. Par la suite, un titre de recettes a été émis à l'attention de la Confédération paysanne du Var par la mairie».

Monsieur le Maire: « Qui a été encaissée à ce jour.

La dernière question concerne la caserne des Sapeurs-Pompiers et j'ai envie de dire «merci de la poser ».

Si maintenant, on voit la solution pour les gendarmes, la caserne des Pompiers est un problème qui nous préoccupe depuis que nous avons été élus ».

« Caserne des Sapeurs-Pompiers

La caserne actuelle est vétuste .

Le PLU en cours de rédaction prévoit-il un nouvel emplacement pour transférer cette caserne dans les années à venir ».

Monsieur le Maire: « Oui la caserne est vétuste. Le PLU s'intéresse à la question et je voulais vous donner la liste. Des actions ont été faites.

J'ai demandé l'inscription dans le plan du SDIS de refaire cette caserne mais lorsque nous sommes arrivés aux affaires, le plan était clos. 3 casernes sont programmées. Nous agissons au maximum pour être dans la prochaine fournée si je peux m'exprimer ainsi.

Le SDIS a créé :

* un magasin incendie avec la pose d'un ALGECO qui s'intègre à la structure.

* la création d'un espace casier de feux dans la remise.

* Peinture de la pièce de vie avec rénovation des murs et plafond.

Je vous signale que nos Sapeurs-Pompiers volontaires restent 24h sur place.

* Rénovation de la cuisine (murs, plafonds, fissures) et changement totale de la cuisine par un cuisiniste,

* Création d'une chambre pour le personnel féminin et mise en place d'une cabine de douche dans celle-ci (c'est en cours).

Il n'y avait pas, pour le personnel féminin, ces installations.

* Réhabilitation des portes de garages

Pour sécuriser les abords, nous avons fait une signalétique au sol de sortie devant la caserne.

Oui, la caserne dans laquelle nos pompiers officient est une vraie préoccupation.

Laurent CAULET: « Le problème de cette caserne, c'est qu'elle est vétuste.

L'intérêt qu'elle a, est qu'elle est accolée au service technique de l'équipement mais la globalité de la parcelle appartient au Département. Ce service technique est appelé à déménager dans un avenir aussi proche que possible. Il faut que le Département trouve une parcelle de 5 000 m² dans l'agglomération pour pouvoir regrouper son service du Beausset et celui de Bandol de façon à rationaliser son fonctionnement. L'idée serait de garder la caserne sur place, la reconstruire sur place car la localisation semble pertinente par rapport aux champs d'interventions géographiques des pompiers du Beausset.

On attend, on va probablement identifier cette parcelle dans le PLU, en espérant que l'équipement s'en aille assez rapidement et que l'on puisse faire une opération tiroir sur l'ensemble de la parcelle, éventuellement avec un peu de logements mais on verra. L'idée prioritaire est la caserne ».

Monsieur le Maire: «Merci pour ces précisions.

Pour Le Beausset en Marche, Claude ALIMI.

La 1^{ère} question concerne des panneaux photovoltaïques en lieu et place de l'aire de passage des gens du voyage sur le terrain de la Reppe.

Les termes ne sont peut-être pas exacts mais on comprend l'idée.

Laurent CAULET: « Je vais répondre mais ce n'est pas un cadeau car M.ALIMI demande que je lise à chaque fois la question en entier et là, elle est longue !

« Dans le contexte actuel d'une inflation généralisée, touchant le budget de chaque commune de façon extrêmement forte, je vous propose de réfléchir sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur le terrain de la Reppe, en modifiant le projet d'aire de grand passage que vous projetez de créer actuellement.

Cette nouvelle vision pour le futur réduira notre facture énergétique et contribuera à l'adaptation de notre commune face aux changements climatiques annoncés. Je vous propose pour cela, de nous rapprocher du PNR Sud Ste Baume qui a lancé en 2022 dans le cadre d'un AMI (appel à Manifestation d'intérêt) une étude permettant d'identifier les zones exemptes d'enjeux (toitures, zones artificialisées...) et donc évidemment ce terrain impropre à l'agriculture de par son origine, lieu d'enfouissement de déchets inertes.

Cette étude de faisabilité devrait permettre :

- D'identifier et qualifier ce site désormais public pour l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque.*
- D'apporter un accompagnement et une assistance aux maîtres d'ouvrages afin qu'ils soient en mesure de choisir un panel d'opérateurs pour entamer la réalisation effective des travaux.*

Le Syndicat mixte de Provence Verte Verdon porteur du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) a la volonté de répondre à cet AMI pour l'ensemble des communes de son

territoire (au nombre de 46). L'étude de faisabilité portera sur notamment 13 communes du périmètre PNR dont Le Beausset est éligible.

Les avantages de cette implantation permettront pour notre commune

- D'augmenter l'autonomie énergétique.
- De concilier production d'énergie solaire et respect des enjeux paysagers , environnementaux et sociaux.
- Générer des retombées économiques financières et de créations d'emplois.
- Sensibiliser au développement d'énergie renouvelable et au financement participatif.

En conclusion, pouvons-nous agir collectivement et rapidement pour intervenir sur ce qui donnerait au Beausset un dynamisme en faveur d'une transition énergétique inévitable à terme, dans un cadre économique profitant aux Beausséants ?

Claude ALIMI : « Juste pour rajouter à cette question, il me semble que le « timing » est idéal puisque la création du fonds vert par le Gouvernement qui engage 2 milliards d'euros peut permettre de penser à en profiter et d'avoir un projet dans ce sens ».

Laurent CAULET: « Je retrouve dans votre question la proposition qui reprend celle du Collectif des Beaussétans du quartier de la Reppe. Ce serait bien de les citer. Ils ont déjà formulé la même proposition dans leur lettre du 08/09 et ils proposaient de remplacer l'aire de grandes manifestations par des panneaux photovoltaïques.

En dehors du terrain de St François, je trouve votre approche intéressante et je me demande même pourquoi vous ne l'avez pas exposée plus tôt.

Elle apparaît aujourd'hui, après que nous ayons acté l'utilisation du terrain, cela fait un peu plus d'un an. Elle apparaît comme une piste de circonstance quand même.

Votre aspiration aux énergies renouvelables se révèle tardivement à mon avis et le seul objectif de cette proposition, c'est le même que l'objectif du collectif précité, c'est de faire en sorte que cette aire de grandes manifestations ne soit pas aménagée au Beausset.

On se cache derrière une alternative extrêmement séduisante mais l'objectif est de substituer une opération à une autre.

Vous allez me dire « oui, je ne suis pas contre l'aire de grandes manifestations mais pas là ».

Moi, je veux bien que l'on envisage d'abandonner l'aire de grandes manifestations à St François mais il faut disposer d'une alternative sur la commune du Beausset.

Pourquoi sur la commune du Beausset, je m'explique. On dit « je peux aller à Signes etc » mais c'est là que les grands groupes viennent et continueront à venir que nous ayons une aire ou que nous n'en ayons pas.

Et si une aire était aménagée sur une autre commune, je ne sais pas laquelle, nous ne serions toujours pas en capacité de faire expulser ces groupes par la force publique au cas où, ils s'installeraient sur un terrain privé ou sur un terrain public. Seule la commune siège de l'aire peut le faire tant que l'agglomération n'est pas totalement en règle avec le schéma départemental des gens du voyage.

Tant qu'il n'y aura pas, à la fois, une aire de grand passage et une aire d'accueil sur la communauté d'agglomération, seules les communes qui auront aménagé l'une ou l'autre seront préservées ou pourront faire expulser des occupants illicites.

Où sur la commune, puisque l'on parle bien de la commune, il faut trouver un terrain suffisamment vaste et plat, au prix équivalent, situé hors risques incendie et inondation, facilement accessible depuis une grande route, plus éloignée des habitations de St François puisque c'est le fond du problème, c'est la quadrature du cercle.

J'ai proposé aux membres du collectif que nous avons reçu le 01/12 très longuement, pendant 2 heures 30, je leur ai proposé de se lancer dans cette recherche.

Evidemment, ils ont décliné l'offre « Si vous nous rémunérez pour le faire OK ».

Je vous fais la même offre. Trouvez-nous une alternative sur la commune du Beausset et nous l'étudierons.

Sur la centrale photovoltaïque a proprement dit, je vais vous répondre comme j'ai répondu le 01/12 au collectif. Pour nous, ce n'est pas des panneaux photovoltaïques ou une aire de grandes manifestations pouvant accueillir des gens du voyage en été mais ce serait plutôt, d'étudier de mettre les uns sous les autres comme sur de nombreux parkings de supermarchés, il est possible d'installer de grandes zones en photovoltaïque qui permettent de se stationner dessous. C'est une piste que nous allons proposer à l'agglomération puisque c'est elle qui va gérer cet aménagement et dans le cas où cette proposition prospérerait, il faudra

que sur ce terrain, on aménage une aire libre qui puisse accueillir des chapiteaux. On ne pourra pas couvrir la totalité de la parcelle par des panneaux photovoltaïques mais 3 ½ hectares sans doute ».

Monsieur le Maire: « Je vais quand même rajouter que lorsqu'il y a eu cette proposition de faire une aire, une partie dans la surface aire de grand passage, et panneaux photovoltaïques, un des voisins qui était présent a violement rejeté cette hypothèse. Je vous le signale ».

Hervé THEBAULT: « En dehors de ce terrain pour une centrale photovoltaïque, on a bénéficié d'une étude par le PNR qui a identifié les toitures des bâtiments publics de la commune qui sont susceptibles de porter des installations de panneaux photovoltaïques. Il y a eu un recensement des surfaces et des bâtiments publics. Maintenant, on est à l'étape où il va y avoir des visites techniques pour savoir si les toitures sont conformes à cette possibilité d'installation avant la fin de l'année. Cela ne représentera pas 3 hectares de surface mais il y a un potentiel assez significatif. Pour le financement de cette installation, le SYMIELEC va créer une société d'économie mixte qui ça se charge du financement de ces installations de panneaux photovoltaïques. Il est évident, tant sur les bâtiments, sur les écoles, sur les bâtiments industriels, d'équiper les toitures avant de vouloir faire des installations au sol sauf les parkings ou effectivement ils font partie de cette étude. Le parking du stade, voire le futur parking devant les vents d'anges sont des espaces artificialisés et sur lesquels, il est intéressant de regarder la potentialité de production photovoltaïque mais ça, c'est déjà en cours ».

Monsieur le Maire: « La dernière et 2^{ème} question concerne toujours M.ALIMI, la fête de l'agriculture paysanne ».

Bruno VADON: « Je relis la question.

« Le 02 octobre au jardin des Goubelets, la Confédération paysanne du Var et l'ADEAR du VAR organisaient la 11^e édition de la « fête de l'agriculture paysanne ».

Si nous louons cette initiative de rassembler et de développer les liens entre paysans et citoyens permettant de faire connaître le monde paysan, promouvoir le circuit court, rassembler public et monde paysan autour d'un désir commun d'avoir des produits de qualité, une alimentation saine avec des produits locaux, nous ne comprenons pas qu'un stand tenu par une organisation politique (ayant trouvé une audience auprès des médias locaux comme BFM TV Var) ait été octroyé par vos services lors de cette manifestation. Pouvez-vous en expliquer sa présence ?

Nous considérons pour notre part que cette organisation politique occulte ce moment festif qui devait allier convivialité et savoir-faire entre le monde paysan et nos concitoyens ».

Il n'y avait pas d'organisation politique présente. Est-ce que tu peux préciser ta question, s'il te plaît ?

Claude ALIMI : « Des gilets jaunes étaient présents à ce stand et cette organisation a trouvé une audience auprès des médias locaux comme BFM Var ».

S'il s'agit des gilets jaunes, c'est un mouvement social et non pas politique. On va essayer de ne pas trop polémiquer car cela risque de nous amener un peu loin.

On va juste rappeler que c'est un mouvement constitué de citoyens français, d'une grande diversité sociale marqué par une forte base populaire et dont les préoccupations étaient liées aux conditions de vie, de travail, de transport et à la précarité de façon générale.

Selon la Confédération paysanne du Var, leur présence à la fête est à mettre en lien avec des convergences de lutte ponctuelle principalement sur les fins de mois difficiles et le lien qui en était avec la question de l'alimentation et donc de la paysannerie qui connaît à un certain niveau des fins de mois difficiles.

Sur d'autres luttes aussi, le projet de carrière de Mazaugues qui met en danger la plus grande réserve d'eau potable naturelle du Var sur la LGV etc.

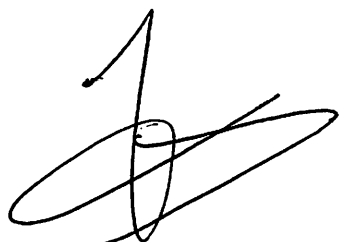
La journée était sous la responsabilité de l'organisateur, la Confédération paysanne du Var, qui a invité et attribué des stands aux producteurs, artisans, associations et autres exposants ».

Claude ALIMI : « Je pense que vous avez un droit de regard sur l'attribution des stands, sur l'espace public. Votre réponse et votre position sont désormais claires vis-à-vis de cette présence lors de cette manifestation ».

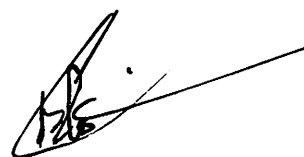
Monsieur le Maire: « Le Conseil se termine, je vous demande ne pas partir avant d'avoir signé les documents budgétaires et je vous invite à un verre de l'amitié ».

La séance est levée à 20h30

Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line and a loop.

Le Secrétaire de Séance

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'S' followed by a horizontal line and a small flourish.